

Deuxième réunion des signataires | Trondheim, Norvège, 5-8 octobre 2015

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU MDE RAPACES ET/OU À SES ANNEXES : LISTE DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (ANNEXE 1)

Préparé par l'Unité de coordination du MdE Rapaces

1. À leur première réunion (MoS1, tenue en décembre 2012), les Signataires du MdE Rapaces ont créé un Groupe technique consultatif (GTC) et convenu d'une liste de tâches prioritaires à accomplir par celui-ci avant la deuxième Réunion des Signataires (MoS2). Une tâche essentielle était d'examiner les listes d'espèces des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique-Eurasie à l'Annexe 1 du texte original du MdE Rapaces (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.1).
2. L'examen a été effectué par GTC suivant les procédures établies dans son mandat (UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Inf.2). BirdLife International (nommé par l'UICN comme autorité pour la Liste rouge sur les oiseaux) est représenté au sein du GTC et a conduit de façon experte le processus d'examen pour ces deux études, dans le cadre d'un contrat avec l'Unité de coordination. Cet examen conduit par GTC vise deux principaux domaines, à savoir:
 - a) Mise à jour de la taxonomie et de la nomenclature pour tenir compte de l'évolution des connaissances. À titre d'exemple, ceci concerne des espèces initialement inscrites à l'Annexe 1 qui ont été depuis séparées ou regroupées, aboutissant à des nouvelles propositions d'inscription ou de retrait d'inscription dans la liste des espèces. Pour résumer, les propositions du GTC recommandent d'ajouter deux nouvelles espèces, de retirer trois espèces, et d'intégrer les amendements récents à la taxonomie et/ou la nomenclature de 17 autres espèces dans la liste des espèces.
 - b) Examiner si des espèces devraient être ajoutées à l'Annexe 1 (ou supprimées de cette annexe), sur la base des connaissances actuelles concernant leurs déplacements, et si elles peuvent être considérées comme des 'espèces migratrices', au sens défini par la CMS adopté par le MdE Rapaces. Pour résumer, les propositions du GTC recommandent d'ajouter 18 nouvelles espèces à la liste de l'Annexe 1. Parmi ces espèces, douze d'entre elles sont des espèces menacées ou quasi menacées à l'échelle mondiale.
3. Globalement, les propositions du GTC recommandent d'augmenter le nombre d'espèces inscrites à l'Annexe 1 de 76 à 93 espèces, afin de promouvoir le but du MdE Rapaces, qui est de faire en sorte que toutes les populations d'oiseaux de proie migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie soient maintenues dans un état de conservation favorable ou ramenées à cet état.
4. Au début d'août 2015, l'Unité de coordination a circulé ces propositions du Groupe consultatif technique à tous les 52 signataires du MdE Rapaces. Signataires ont été invités à examiner les recommandations du GTC et de notifier à l'Unité de coordination de toutes les erreurs ou omissions avant la fin d'août 2015.

5. L'Unité de coordination tient à remercier les sept Signataires qui ont transmis des réponses, à savoir le Danemark, la France, la Hongrie, Madagascar, Monaco, la Suède et la République arabe syrienne. Les propositions du GTC ont reçu un soutien unanime des répondants et aucun changement de fond n'a été suggéré concernant les recommandations d'amendements à la liste des espèces.

6. La France a fait des commentaires sur la définition de la CMS du terme « espèce migratrice » et a souligné que celle-ci ne correspondait pas pleinement à l'interprétation biologique habituelle du terme. Le GTC avait déjà examiné attentivement cette question lors de ses délibérations, et avait conclu que la définition actuelle de la CMS, adoptée par le MdE Rapaces, permet une certaine flexibilité dans son interprétation, englobant ainsi l'ensemble des divers déplacements prévisibles à travers les frontières géopolitiques internationales entrepris par les nombreuses espèces de rapaces au cours de leur cycle de vie.

7. Un projet de Tableau 1 de l'Annexe 3 (annexe B du présent document) présente la proposition de classement des 93 espèces proposées pour inscription à l'Annexe 1 amendée du MdE Rapaces. Une version finale sera publiée avant la MoS2, dès que l'examen de l'état des espèces dans la Liste rouge mondiale de l'UICN sera achevé.

Action requise :

La Réunion des Signataires est invitée à examiner et adopter les amendements proposés par le GTC à la Liste des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique-Eurasie (Annexe 1) du MdE Rapaces ainsi que les amendements correspondants du Classement des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique-Eurasie (Tableau 1 de l'Annexe 3) couverts par le Plan d'action.

Propositions du Groupe consultatif technique relatives aux amendements de la liste des oiseaux de proie migrateurs d’Afrique-Eurasie à l’Annexe 1 du MdE Rapaces

Introduction

Lors de la 1^{ère} Réunion des Signataires (MoS1) du Mémoire d’Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proies Migrateurs d’Afrique et d’Eurasie (MdE Rapaces), les Signataires ont créé un Groupe consultatif technique (GCT) et ont convenu pour lui d’une liste de tâches prioritaires¹ à traiter en amont de la 2^{ème} Réunion des Signataires (MoS2). Dans le cadre de l’Activité 1 : Amélioration de la Protection, la Tâche 1.1 était ‘d’Analyser la liste des espèces et celle des sites du MdE, la partie a) établissant ‘d’Analyser les espèces candidates existantes et potentielles de l’Annexe 1 à la lumière de leur changement de statut’.

Il y a deux éléments clés lors d’un potentiel changement de statut des espèces inscrites à l’Annexe 1 du MdE, répertoriant la “Liste des oiseaux de proie migrateurs d’Afrique-Eurasie”:

- 1) Mises à jour de la taxonomie et de la nomenclature afin de rester à jour avec l’état actuel des connaissances ; par exemple, si une espèce inscrite à l’Annexe 1 a depuis été divisée en plusieurs espèces ou réunie avec d’autres, cela peut entraîner un ajout à la liste des espèces ou un retrait de celle-ci.
- 2) Analyse pour savoir si l’espèce doit être ajoutée à (ou retirée de) l’Annexe 1 sur la base de notre compréhension de ses déplacements et si elle peut être considérée comme étant une ‘espèce migratrice’ selon la définition adoptée par le MdE Rapaces (voir paragraphe 2.2 ci-dessous).

Les propositions présentées ci-dessous soulignent les recommandations du GCT relatives à la fois à 1) et 2) ci-dessus et apportent la justification pour chaque cas. La Liste des espèces révisée de l’Annexe 1 résultant de cette démarche et proposée par le GCT est présentée en Annexe A de ce document. Globalement, l’Annexe 1 révisée inclut 93 espèces, alors que l’Annexe 1 originale du texte du MdE répertoriait 76 espèces.

En plus d’analyser l’Annexe 1, dans le cadre de la Tâche 1.1, le GCT devait aussi étudier la classification des espèces de l’Annexe 1 pour produire Tableau 1² révisée à l’Annexe 3 du MdE Rapaces, sur la base de leur statut de conservation international et régional. Une fois que les Signataires auront fait un retour sur la proposition de mise à jour de l’Annexe 1, le GCT étudiera la classification de ces espèces à l’Annexe A ; une proposition de Tableau 1 révisé à l’Annexe 3 (Annexe B de ce document), incluant la catégorie de chaque espèce, sera alors partagée avec les Signataires par l’Unité de coordination en amont de la MoS2.

1) Amendements proposés relatifs à la taxonomie et à la nomenclature des espèces inscrites à l’Annexe 1

1.1. Contexte

Le MdE Rapaces³ a pour objectif de promouvoir la conservation des oiseaux de proie migrateurs d’Afrique-Eurasie et cela est interprété dans le texte du MdE comme désignant les espèces migratrices de falconiformes et de strigiformes vivant en Afrique-Eurasie, inscrites à l’Annexe 1 du MdE.

¹ [CMS/Raptors/MoS1/Report/Annex V](#)

² MdE Rapaces. Tableau 1 à l’Annexe 3 “Classement des oiseaux de proie d’Afrique-Eurasie couverts par le plan d’action”.

³ http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/basic_page_documents/MoU_Birds_of_Prey_with_annexes_1to3_Fr.pdf

Le MdE Rapaces respecte la taxonomie, la nomenclature scientifique et les noms anglais utilisés par BirdLife International⁴, en tant qu'autorité officielle pour les oiseaux de la Liste rouge de l'UICN, et l'Annexe 1 reflète la taxonomie de BirdLife au moment où le MdE est entré en vigueur (2008).

Lors de la Onzième Réunion de la Conférence des Parties de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices de la Faune Sauvage (COP11 de la CMS), en novembre 2014, à travers l'adoption de la UNEP/CMS/Résolution 11.19⁵, le texte de référence de BirdLife, *The Handbook of the Birds of the World / BirdLife International Illustrated Checklist of the Birds of the World, Volume 1: Non-passerines* (del Hoyo et Collar 2014) a été adopté en tant que référence standard par la CMS pour la taxonomie et la nomenclature des espèces non-passériformes.

Le Tableau A ci-dessous détaille les révisions proposées déjà partagées lors de la 1ère Réunion des Signataires (MoS1) en 2012, dans le Document d'information (Inf Doc) 13.3⁶ 'Mise à jour des données scientifiques à la base du MdE Rapaces', ainsi que les commentaires ultérieurs du Groupe de travail du GCT afin d'harmoniser l'Annexe 1 avec la liste de contrôle taxonomique actuelle de BirdLife incluant tous les oiseaux à l'échelle internationale (BirdLife International 2014b), dont les éléments non-passériformes sont reflétés dans l'ouvrage de del Hoyo et Collar (2014).

⁴ BirdLife maintient une liste de contrôle taxonomique pour tous les oiseaux à l'échelle internationale (www.birdlife.org/datazone/info/taxonomy) afin de garantir une norme taxonomique cohérente au niveau international en tant qu'autorité officielle pour les oiseaux de la Liste rouge de l'UICN. Le Groupe de travail taxonomique de BirdLife (BTWG) s'assure que la liste de contrôle taxonomique évolue d'une manière structurée, documentée, transparente et défendable. Del Hoyo et Collar (2014) reflètent les éléments non-passériformes de la liste de contrôle internationale actuelle de BirdLife.

⁵ [UNEP/CMS/COP11/Res. 11.19](https://www.unep.org/cms/cop11/res.11.19)

⁶ [CMS/Raptors/MoS1/Inf.13.3](https://www.unep.org/cms/raptors/mos1/inf.13.3)

1.2 MoU Propositions d'amendements de la taxonomie et de la nomenclature de l'Annexe 1 du MdE Rapaces

Tableau 1 : Un résumé des propositions d'amendements de la taxonomie et de la nomenclature de l'Annexe 1 du MdE Rapaces.

Action proposée	Espèces à l'Annexe 1 du MdE Rapaces		Amendements proposés (Changements clés soulignés et en rouge)		
	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Justification ⁷
FALCONIFORMES					
Pandionidae					
-	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	Aucun amendement
Accipitridae					
Amende	<i>Aviceda cuculoides</i>	Baza coucou	<i>Aviceda cuculoides</i>	<u>Faucon</u> -coucou	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014)
-	<i>Aviceda jerdoni</i>	Baza de Jerdon	<i>Aviceda jerdoni</i>	Baza de Jerdon	Aucun amendement
-	<i>Aviceda leuphotes</i>	Baza noir	<i>Aviceda leuphotes</i>	Baza noir	Aucun amendement
-	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Aucun amendement
Amende	<i>Pernis ptilorhynchus</i>	Bondrée orientale	<i>Pernis ptilorhynchus</i>	Bondrée orientale	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014)
Amende	<i>Chelictinia riocourii</i>	Nacler d'Afrique	<i>Chelictinia riocourii</i>	<u>Elanion</u> nacler	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014)
Retrait espèce	<i>Milvus lineatus</i>	Milan brun	-	-	Recommande un retrait de l'Annexe 1 pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014). Comme souligné dans l'Inf Doc 13.3 lors de la MoS1, le <i>Milvus lineatus</i> a été combiné au <i>M. migrans</i> (Sibley et Monroe 1990, 1993) suite à la décision de l'Association of European Rarities Committees Taxonomic Advisory Committee (AERC TAC), soutenue par l'étude du Groupe de travail taxonomique de BirdLife sur la phylogénie du <i>Milvus</i> présentée par Johnson et al. (2005) qui inclue le <i>lineatus</i> dans le clade des <i>migrans</i> .
-	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Aucun amendement
-	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Aucun amendement (excepté le <i>Milvus lineatus</i> , qui a été incorporé dans le clade – voir ci-dessus)
-	<i>Haliaeetus leucoryphus</i>	Pygargue de Pallas	<i>Haliaeetus leucoryphus</i>	Pygargue de Pallas	Aucun amendement
Amende	<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	« White-tailed <u>Sea-eagle</u> »	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014)

⁷ Pour plus de détails, voir: <http://www.hbw.com/species>, <http://www.birdlife.org/datazone/species/search>, <http://www.birdlife.org/datazone/info/taxonomy>

-	<i>Haliaeetus pelagicus</i>	Pygargue de Steller	<i>Haliaeetus pelagicus</i>	Pygargue de Steller	Aucun amendement
-	<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	Aucun amendement
-	<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	Aucun amendement
-	<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	Aucun amendement
-	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Aucun amendement
-	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Aucun amendement
-	<i>Circus spilonotus</i>	Busard d'Orient	<i>Circus spilonotus</i>	Busard d'Orient	Aucun amendement
-	<i>Circus maurus</i>	Busard maure	<i>Circus maurus</i>	Busard maure	Aucun amendement
Amende	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	« Hen Harrier »	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014). Auparavant considéré conspécifique avec le <i>C. hudsonius</i> , d'Amérique du Nord, et communément appelé busard Saint-Martin. Le nom commun de <i>C. cyaneus</i> a été changé en busard Saint-Martin lors de la division
-	<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle	Aucun amendement
-	<i>Circus melanoleucos</i>	Busard pie	<i>Circus melanoleucos</i>	Busard pie	Aucun amendement
-	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Aucun amendement
-	<i>Accipiter badius</i>	Épervier shikra	<i>Accipiter badius</i>	Épervier shikra	Aucun amendement
-	<i>Accipiter brevipes</i>	Épervier à pieds courts	<i>Accipiter brevipes</i>	Épervier à pieds courts	Aucun amendement
Amende	<i>Accipiter soloensis</i>	Épervier de Horsfield	<i>Accipiter soloensis</i>	« Chinese Sparrow hawk »	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014)
-	<i>Accipiter gularis</i>	Épervier du Japon	<i>Accipiter gularis</i>	Épervier du Japon	Aucun amendement
-	<i>Accipiter virgatus</i>	Épervier besra	<i>Accipiter virgatus</i>	Épervier besra	Aucun amendement
Amende	<i>Accipiter ovampensis</i>	Épervier de l'Ovampo	<i>Accipiter ovampensis</i>	Épervier de l'Ovam o	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014)
-	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	Aucun amendement
-	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Aucun amendement

-	<i>Butastur rufipennis</i>	Busautour des sauterelles	<i>Butastur rufipennis</i>	Busautour des sauterelles	Aucun amendement
-	<i>Butastur indicus</i>	Busautour à joues grises	<i>Butastur indicus</i>	Busautour à joues grises	Aucun amendement
Amende	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	« <u>Eurasian Buzzard</u> »	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014). <i>Buteo buteo</i> , <i>B. japonicus</i> et <i>B. refectus</i> (del Hoyo & Collar 2014) étaient auparavant réunis en tant que <i>B. buteo</i> suite Sibley et Monroe (1990, 1993) est migrateur.
Ajoute espèce	-	-	<u><i>Buteo japonicus</i></u>	« <u>Japanese Buzzard</u> »	Recommande d'ajouter l'espèce à l'Annexe 1. Séparé de <i>B. buteo</i> . <i>Buteo buteo</i> , <i>B. japonicus</i> et <i>B. refectus</i> (del Hoyo & Collar 2014) étaient auparavant réunis en tant que <i>B. buteo</i> suite Sibley et Monroe (1990, 1993). <i>Buteo japonicus</i> est migrateur.
Ajoute espèce	<i>Buteo oreophilus</i>	Buse montagnarde	-	-	Recommande un retrait de l'Annexe 1. <i>Buteo oreophilus</i> et <i>B. trizonatus</i> (del Hoyo & Collar 2014) étaient auparavant réunis en tant que <i>B. oreophilus</i> suite Sibley et Monroe (1990, 1993). <i>B. oreophilus</i> n'est pas migrateur.
Ajoute espèce	-	-	<u><i>Buteo trizonatus</i></u>	« <u>Forest Buzzard</u> »	Recommande d'ajouter l'espèce à l'Annexe 1. <i>Buteo oreophilus</i> et <i>B. trizonatus</i> (del Hoyo & Collar 2014) étaient auparavant réunis en tant que <i>B. oreophilus</i> suite Sibley et Monroe (1990, 1993). <i>B. trizonatus</i> est migrateur.
-	<i>Buteo rufinus</i>	Buse féroce	<i>Buteo rufinus</i>	Buse féroce	Aucun amendement
-	<i>Buteo hemilasius</i>	Buse de Chine	<i>Buteo hemilasius</i>	Buse de Chine	Aucun amendement
-	<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue	Aucun amendement
-	<i>Buteo auguralis</i>	Buse augure	<i>Buteo auguralis</i>	Buse augure	Aucun amendement
Amende	<i>Aquila pomarina</i>	Aigle pomarin	<u><i>Clanga pomarina</i></u>	Aigle pomarin	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014). <i>Clanga pomarina</i> (del Hoyo & Collar 2014) était auparavant classé dans le genre <i>Aquila</i> .
Amende	<i>Aquila clanga</i>	Aigle criard	<u><i>Clanga clanga</i></u>	Aigle criard	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014). <i>Clanga clanga</i> (del Hoyo & Collar 2014) était auparavant classé dans le genre <i>Aquila</i> .
-	<i>Aquila rapax</i>	Aigle ravisseur	<i>Aquila rapax</i>	Aigle ravisseur	Aucun amendement
-	<i>Aquila nipalensis</i>	Aigle des steppes	<i>Aquila nipalensis</i>	Aigle des steppes	Aucun amendement
-	<i>Aquila adalberti</i>	Aigle ibérique	<i>Aquila adalberti</i>	Aigle ibérique	Aucun amendement
-	<i>Aquila heliaca</i>	Aigle imperial	<i>Aquila heliaca</i>	Aigle imperial	Aucun amendement
Amende	<i>Aquila wahlbergi</i>	Aigle de Wahlberg	<u><i>Hieraetus wahlbergi</i></u>	Aigle de Wahlberg	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014). <i>Hieraetus wahlbergi</i> (del Hoyo & Collar 2014) était auparavant classé dans le genre <i>Aquila</i> .
-	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Aucun amendement

-	<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté	Aucun amendement
Amende	<i>Spizaetus nipalensis</i>	Aigle montagnard	<i>Nisaetus nipalensis</i>	Aigle montagnard	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014). Changement de nomenclature comme souligné dans l'Inf 13.3 de la MoS1 et reflété dans (del Hoyo & Collar 2014). Le <i>Spizaetus nipalensis</i> a été transféré dans le genre <i>Nisaetus</i> suite à la publication d'Haring <i>et al.</i> (2007).
Falconidae					
-	<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	Aucun amendement
-	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Aucun amendement
-	<i>Falco alopex</i>	Crécerelle renard	<i>Falco alopex</i>	Crécerelle renard	Aucun amendement
-	<i>Falco vespertinus</i>	Faucon Kobez	<i>Falco vespertinus</i>	Faucon Kobez	Aucun amendement
-	<i>Falco amurensis</i>	Faucon de l'Amour	<i>Falco amurensis</i>	Faucon de l'Amour	Aucun amendement
-	<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Eléonore	<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Eléonore	Aucun amendement
-	<i>Falco concolor</i>	Faucon concolore	<i>Falco concolor</i>	Faucon concolore	Aucun amendement
-	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	Aucun amendement
-	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Aucun amendement
-	<i>Falco severus</i>	Faucon hobereau oriental	<i>Falco severus</i>	Faucon hobereau oriental	Aucun amendement
-	<i>Falco biarmicus</i>	Faucon lanier	<i>Falco biarmicus</i>	Faucon lanier	Aucun amendement
-	<i>Falco cherrug</i>	Faucon sacre	<i>Falco cherrug</i>	Faucon sacre	Aucun amendement
-	<i>Falco rusticolus</i>	Faucon gerfaut	<i>Falco rusticolus</i>	Faucon gerfaut	Aucun amendement
-	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Le <i>Falco peregrinus</i> (était auparavant divisé entre le <i>F. peregrinus</i> et le <i>F. pelegrinoides</i> suite aux publications de Sibley et Monroe (1990, 1993), mais les deux espèces sont à présent réunies (del Hoyo & Collar 2014).
Retrait espèce	<i>Falco pelegrinoides</i>	Faucon de Barbarie	-	-	Recommande un retrait de l'Annexe 1. Le Barbary Falcon n'est plus reconnu comme une espèce à part entière. <i>Falco peregrinus</i> (del Hoyo & Collar 2014) était auparavant divisé entre le <i>F. peregrinus</i> et le <i>F. pelegrinoides</i> suite Sibley et Monroe (1990, 1993). Regardez http://www.hbw.com/species/peregrine-falcon-falco-peregrinus . On a souvent accordé à la race des <i>pelegrinoides</i> le statut d'espèce

					(incorporant le <i>babylonicus</i> en tant que race), mais son plumage varie de façon significative (Rodríguez <i>et al.</i> 2011) et elle semble trop indistincte en tant que taxon en termes de géographie et de morphologie pour mériter le statut d'espèce ; dans de récentes études, à la fois les <i>pelegrinoides</i> et les <i>babylonicus</i> présentaient de minuscules différences génétiques par rapport à d'autres formes et étaient en effet aussi distantes l'une de l'autre que de toutes les autres races échantillonnées (White <i>et al.</i> 2013a ; White <i>et al.</i> 2013b) ; par ailleurs, la prétendue sympatrie à la fois avec le <i>brookei</i> et le <i>minor</i> sans croisement au Maroc (Schollaert. & Willem 2000) semble floue (White <i>et al.</i> 2013a).
STRIGIFORMES					
Strigidae					
	<i>Otus brucei</i>	Petit-duc de Bruce	<i>Otus brucei</i>	Petit-duc de Bruce	Aucun amendement
Amende	<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc	<i>Otus scops</i>	« Eurasian Scops-owl »	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014).
	<i>Otus sunia</i>	Petit-duc d'Orient	<i>Otus sunia</i>	Petit-duc d'Orient	Aucun amendement
Amende	<i>Nyctea scandiaca</i>	Chouette harfang	<u><i>Bubo scandiacus</i></u>	Chouette harfang	Changement de nomenclature tel que signalé dans l'Inf Doc 13.3 de la MoS1 et reflété dans del Hoyo & Collar (2014). Le <i>Nyctea scandiaca</i> a été transféré dans le genre <i>Bubo</i> suite à la publication de Wink et Heidrich (1999). Évolution moléculaire et systématique des chouettes (Strigiformes) dans l'ouvrage de König <i>et al.</i> (1999) 'Owls: a guide to the owls of the world'.
-	<i>Strix uralensis</i>	Chouette de l'Oural	<i>Strix uralensis</i>	Chouette de l'Oural	Aucun amendement
-	<i>Strix nebulosa</i>	Chouette lapone	<i>Strix nebulosa</i>	Chouette lapone	Aucun amendement
Amende	<i>Surnia ulula</i>	Chouette épervière	<i>Surnia ulula</i>	« Northern Hawk-owl »	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014).
-	<i>Aegolius funereus</i>	Nyctale de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	Nyctale de Tengmalm	Aucun amendement
Amende	<i>Ninox scutulata</i>	Ninobe hirsute	<i>Ninox scutulata</i>	« Brown Boobook »	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014). <i>Ninox scutulata</i> , <i>N. japonica</i> , <i>N. randi</i> et <i>N. obscura</i> (del Hoyo & Collar 2014) étaient auparavant réunis en tant que <i>N. scutulata</i> suite Sibley et Monroe (1990, 1993).
Amende	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	« Northern Long-eared Owl »	Recommande de changer le nom pour être harmonisé avec del Hoyo & Collar (2014).
-	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Aucun amendement

2) Proposition d'ajouts d'espèces à l'Annexe 1 du MdE Rapaces, sur la base de leur comportement migratoire

2.1 Contexte

Comme indiqué dans l'Introduction, dans le cadre de l'Activité 1, Tâche 1.1, les Signataires ont demandé au GCT a) 'd'Analyser les espèces candidates existantes et potentielles pour l'Annexe 1 à la lumière d'une modification de leur statut'. Ces modifications potentielles de statut incluent une amélioration de notre compréhension du statut migratoire de l'espèce grâce à l'amélioration des connaissances. Au cours des deux premières Réunions du Groupe Consultatif Technique (TAG1 et TAG2), organisées en janvier 2014 et mars 2015, respectivement, les membres du GCT ont vérifié si l'Annexe 1 incluait tous les rapaces de la région Afrique-Eurasie présentant des comportements migratoires.

Lors de la TAG1, un certain nombre de membres possédant des connaissances sur les vautours ont souligné le fait que, bien que trois espèces de vautour d'Afrique-Eurasie fussent incluses dans l'Annexe 1, les autres espèces ne l'étaient pas, malgré des similarités connues ou probables dans leur écologie et leur comportement migratoire. Cette incohérence, combinée à l'impératif de conservation évident motivé par les menaces persistantes entraînant un déclin des populations au sein de ce groupe à la fois en Asie (déjà bien documenté) et de plus en plus en Afrique, a poussé la TAG1 à établir un Sous-groupe afin de collecter des preuves du statut migratoire des espèces de vautour et ainsi envisager leur inscription potentielle au MdE Rapaces (et à la CMS). Même si l'objet initial des discussions à la TAG1 était l'inscription potentielle des vautours d'Afrique, dans une optique de cohérence, le GCT a analysé tous les vautours d'Afrique-Eurasie n'étant pas encore inscrits à l'Annexe 1.

En accomplissant la Tâche 1.1 a) 'Analyser les espèces candidates existantes et potentielles pour l'Annexe 1 à la lumière d'une modification de leur statut', le GCT a également pris en compte l'Inf Doc 13.3 traité lors de la MoS1 intitulé 'Mise à jour des données scientifiques à la base du MdE Rapaces'. Par ailleurs, le GCT a envisagé l'ajout à l'Annexe 1 des 10 espèces (y compris trois espèces de vautour d'Afrique-Eurasie) inscrites à l'Annexe 8b de l'Inf Doc 13.3 pour lesquelles des preuves émergentes d'un comportement migratoire sont apparues. Le GCT a également identifié une espèce supplémentaire à prendre en compte, amenant le total des candidats à l'Annexe 1 à 20 espèces (Tableau B).

Afin de contrôler rapidement qu'aucune omission n'avait été faite, une comparaison a été effectuée entre les espèces de rapace d'Afrique-Eurasie que BirdLife International répertorie en tant que 'migrateurs complets' et le Tableau A et le Tableau B de ce document. La définition de BirdLife du terme 'migrateur' n'est généralement pas aussi ouverte que celle adoptée par la CMS et il n'y avait donc aucun rapace d'Afrique-Eurasie que Birdlife considère comme étant des 'migrateurs complets' qui n'était pas déjà inscrit au Tableau A ou au Tableau B de ce document. Il convient toutefois de signaler que l'évaluation originale des espèces à inclure à l'Annexe 1 (Goriup et Tucker 2005 ; Tucker et Goriup 2005) était basée sur la définition d'une 'espèce migratrice' telle que présente dans le texte original de la CMS (ci-dessous) et que les auteurs ne semblent pas avoir été informés de la clarification ultérieure de cette définition proposée par la Résolution 2.2 de la CMS en 1988 (également ci-dessous). Comme cette clarification entraîne une approche plus ouverte du terme 'migratrice', les Signataires peuvent considérer pertinent de demander au GCT de vérifier s'il existe des espèces de rapace d'Afrique-Eurasie actuellement non inscrites à la proposition d'Annexe 1 révisée (présentée à l'Annexe A de ce document) qui devraient être considérées comme étant 'migratrices' selon la définition complète et clarifiée de la CMS d'une 'espèce migratrice'. Par exemple, au cours du triennat entre la MoS2 et la MoS3, le GCT pourrait être appelé à examiner si des espèces de rapace d'Afrique-Eurasie non inscrites à la proposition d'Annexe 1, mais considérées par BirdLife comme étant des 'migrateurs nomades' ou 'altitudinaux' pourraient correspondre à la définition complète et clarifiée de la CMS.

Le corollaire de chercher les omissions de l'Annexe 1 est bien entendu de chercher les surplus, lorsque de nouvelles preuves des déplacements d'espèces de l'Annexe 1 mal comprises suggèrent qu'elles ne devraient pas être considérées migratrices. Bien qu'il soit possible de réexaminer si toutes les espèces inscrites à l'origine à l'Annexe 1 doivent être considérées comme migratrices selon la définition de la CMS et la Résolution 2.2, cela n'a pas été considéré lors des TAG 1 et TAG2 comme étant une priorité élevée au cours de ce triennat, mais cela pourra être envisagé à nouveau à l'avenir si les Signataires du MdE Rapaces le souhaitent.

2.2 Définition d'une 'espèce migratrice' telle qu'adoptée par le MdE Rapaces

Le MdE Rapaces adopte la définition de la CMS d'une 'espèce migratrice'. D'après la définition de la CMS présente dans le texte original de la Convention de la CMS⁸ (23 juin 1979), une espèce peut être considérée comme étant 'migratrice' lorsque « l'ensemble de la population ou toute partie séparée géographiquement de la population de toute espèce ou de tout taxon inférieur d'animaux sauvages, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale ».

En octobre 1988, lors de la 2ème Conférence des Parties de la CMS, la Résolution 2.2 a été adoptée et apporte une clarification, à savoir:

1. Adopte les directives ci-après concernant l'application de certains termes et expressions de la Convention, dont l'interprétation est donnée à l'Article 1, paragraphe 1:
 - (a) Dans l'interprétation donnée à l'expression «espèces migratrices» à l'Article 1, paragraphe 1 (a) :
 - (i) Le terme «cycliquement» figurant dans le membre de phrase «cycliquement et de façon prévisible» désigne tout cycle, quelle qu'en soit la nature, par exemple astronomique (circadien, annuel, etc.), biologique ou climatique, et quelle qu'en soit la fréquence;
 - (ii) L'expression «de façon prévisible» figurant dans le membre de phrase «cycliquement et de façon prévisible» signifie qu'on peut s'attendre qu'un phénomène se reproduise dans un certain nombre de circonstances données, sans qu'il ait nécessairement une périodicité régulière.

2.3 État actuel des connaissances sur les déplacements des rapaces d'Afrique-Asie

Ces dernières années, le développement de l'utilisation de la télémétrie par satellite a ouvert de nouvelles opportunités pour améliorer nos connaissances des déplacements des oiseaux de proie. C'est un secteur de recherche en plein développement ; toutefois, bien que nos connaissances des déplacements de certaines espèces de rapace augmentent rapidement, il manque encore énormément d'informations sur de nombreuses autres. Il est à espérer qu'à l'avenir, nous aurons une image bien plus nette des espèces remplissant les critères pour être ajoutées à l'Annexe 1 du MdE. Pour le moment, néanmoins, il faut juger au cas par cas souvent à partir de preuves incomplètes.

2.4 Analyse des preuves pour les espèces candidates à l'Annexe 1

Dans le cadre de l'analyse des espèces candidates à l'Annexe 1 par rapport à la définition de la CMS et à la clarification ci-dessus du terme 'migratrices', le GCT a établi un bref résumé des preuves

⁸ <http://www.cms.int/fr/page/texte-de-la-convention>

collectées pour chaque espèce (2.4.2). Ces résumés se basent sur quelques recherches de documents et informations non publiées envoyées par les membres du GCT et autres chercheurs spécialistes des rapaces et ont été examinés par les membres du GCT à la lumière de leur propre expérience de ces espèces dans divers pays à travers la région. Le GCT a ensuite décidé de recommander ou non aux Signataires l'ajout de ces espèces à l'Annexe 1. Il convient de noter que, bien que nos connaissances progressent rapidement pour certaines des espèces candidates du Tableau B, il existe toujours d'importantes lacunes de connaissances concernant les déplacements de beaucoup de ces espèces et elles risquent de ne pas être comblées avant plusieurs années. Pour ces espèces-là, le GCT a jugé de les recommander ou non pour un ajout à l'Annexe 1 sur la base de ce que les informations disponibles semblent suggérer sur les déplacements probables de l'espèce.

Tableau B : Liste des espèces considérées par le GCT comme étant candidates à une inscription à l'Annexe 1 du MdE Rapaces sur la base des preuves de leur comportement migratoire.

Nom scientifique	Nom commun	Liste rouge de l'UICN	Raison pour considération	Recommandations du GCT aux Signataires
<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	NT	Espèce supplémentaire de vautour d'Afrique-Eurasie	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Necrosyrtes monachus</i>	Percnoptère brun, Vautour charognard	EN	Espèce supplémentaire de vautour d'Afrique-Eurasie	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Gyps africanus</i>	Gyps africain, Vautour africain	EN	Espèce figurant à l'annexe 8b du document Inf 13.3	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Gyps bengalensis</i>	Vautour chaugoun	CR	Espèce supplémentaire de vautour d'Afrique-Eurasie	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Gyps indicus</i>	Vautour indien	CR	Espèce supplémentaire de vautour d'Afrique-Eurasie	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Gyps tenuirostris</i>	Vautour à long bec, Vautour à bec élané	CR	Espèce supplémentaire de vautour d'Afrique-Eurasie	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Gyps rueppelli</i>	Vautour de Rüppell	EN	Espèce supplémentaire de vautour d'Afrique-Eurasie	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Gyps himalayensis</i>	Vautour de l'Himalaya	NT	Espèce figurant à l'annexe 8b du document Inf 13.3	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Gyps coprotheres</i>	Vautour chasseur	VU	Espèce figurant à l'annexe 8b du document Inf 13.3	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Sarcogyps calvus</i>	Vautour royal	CR	Espèce supplémentaire de vautour d'Afrique-Eurasie	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Trigonoceps occipitalis</i>	Vautour à tête blanche	VU	Espèce supplémentaire de vautour d'Afrique-Eurasie	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Torgos tracheliotos</i>	Vautour oricou	VU	Espèce supplémentaire de vautour d'Afrique-Eurasie	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Circaetus pectoralis</i>	Circaète à poitrine noire	LC	Espèce figurant à l'annexe 8b du document Inf 13.3	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Circaetus beaudouini</i>	Circaète de Beaudouin	VU	Espèce figurant à l'annexe 8b du document Inf 13.3	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Circaetus cinereus</i>	Circaète brun	LC	Espèce figurant à l'annexe 8b du document Inf 13.3	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Polyboroides typus</i>	Gymnogène d'Afrique	LC	Espèce figurant à l'annexe 8b du document Inf 13.3	Non proposé sur la base des preuves actuelles
<i>Hieraetus ayresii</i>	Aigle d'Ayres	LC	Espèce figurant à l'annexe 8b du document Inf 13.3	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1
<i>Falco cuvierii</i>	Hobereau africain, Faucon de Cuvier	LC	Espèce figurant à l'annexe 8b du document Inf 13.3	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 11
<i>Falco jugger</i>	Faucon laggar	NT	Espèce proposée pour considération à la 2 ^{ème} réunion du GCT	Non proposé sur la base des preuves actuelles
<i>Asio capensis</i>	Hibou des marais africain, Hibou du Cap	LC	Espèce figurant à l'annexe 8b du document Inf 13.3	Considérer à ajouter l'espèce à l'Annexe 1

2.4.1 Analyse des propositions d'inscription à l'Annexe 1 d'espèces de vautour d'Afrique-Eurasie supplémentaires

Contexte

Le contexte de la décision du GCT d'envisager la candidature potentielle de l'ensemble des espèces de vautour d'Afrique-Eurasie à l'Annexe 1 est décrite ci-dessus (2.1 Contexte). Les vautours d'Afrique-Eurasie sont couverts par le MdE Rapaces au niveau taxonomique et trois espèces sont déjà inscrites à l'Annexe 1 (le vautour moine, le percnoptère d'Égypte et le vautour fauve). Ainsi, l'avis du GCT est que l'ajout d'autres espèces correspondant à la définition de la CMS d'une 'espèce migratrice' est complètement approprié et améliorerait la cohérence de l'Annexe 1. En outre, il y a clairement un impératif de conservation exigeant de prendre des actions afin de conserver les vautours et de traiter les menaces entraînant des déclin inquiétants de ces espèces dans toute la région d'Afrique-Eurasie. En tant qu'accord intergouvernemental de plus en plus soutenu (52 Signataires – 1er juillet 2015) axé sur les oiseaux de proie migrateurs, dont les vautours, le MdE Rapaces est bien placé pour faciliter la coopération entre gouvernements pour promouvoir ces actions.

Il existe de grands écarts dans l'étude des différentes espèces de vautour candidates à l'Annexe 1 et toutes les espèces n'ont pas été suivies par satellite pour pouvoir comprendre en détail leurs déplacements. Bien que de nombreuses espèces de vautour ne soient généralement pas considérées comme étant migratrices, plus nous en apprenons sur la superficie gigantesque de leur zone d'habitat (souvent des centaines de milliers de km²) et sur l'échelle et la fréquence de leurs déplacements (certains animaux traversant plusieurs pays en une année), ainsi que sur les changements de saison influençant le schéma de leurs déplacements, plus il devient clair que, de manière générale, les déplacements entrepris par les espèces de vautour correspondent à la définition de la CMS d'une 'espèce migratrice'. Par ailleurs, il est évident que la coopération internationale sera un ingrédient clé dans le rétablissement et la conservation sur le long terme de ces espèces. Le Paragraphe 6 du texte du MdE Rapaces⁹ souligne l'engagement que les Signataires ont pris 'd'appliquer le principe de précaution' dans leurs efforts pour atteindre et maintenir un statut de conservation favorable des oiseaux de proie. Étant donné l'ampleur du déclin des populations et la gravité des menaces auxquelles les vautours d'Afrique-Eurasie sont confrontés, le GCT propose que les Signataires appliquent le principe de précaution et inscrivent les 12 espèces de vautour d'Afrique-Eurasie supplémentaires à l'Annexe 1 du MdE Rapaces.

Définition de la liste des espèces de vautour candidates

La liste des espèces de vautour candidates incluait toutes les espèces de vautour d'Afrique-Eurasie actuellement non inscrites à l'Annexe 1 et dont une partie significative de leur aire de répartition internationale est située dans la région couverte par le MdE Rapaces, à l'exception du palmiste africain, qui a été exclu des débats lors des délibérations de la TAG2 car il diffère totalement des autres espèces de vautour, ayant un régime et un environnement complètement différents. Par ailleurs, cette espèce n'est pas confrontée aux mêmes menaces que les autres espèces de vautour et est classée en « Préoccupation mineure » sur la Liste Rouge de l'UICN.

L'impératif de conservation à la base de l'inscription à l'Annexe 1 du MdE Rapaces

Toutes les espèces de vautour d'Afrique-Eurasie envisagées comme candidates à l'ajout à l'Annexe 1 sont classées comme étant en danger ou quasi menacées sur la Liste Rouge internationale de l'UICN (BirdLife International 2014a) : quatre sont En danger critique d'extinction, trois En danger, trois Vulnérables et deux Quasi-menacées. À l'échelle internationale, les vautours sont l'un des groupes d'oiseaux au déclin le plus rapide (Virani et al. 2011) et ces déclin ont été signalés dans toute la région d'Afrique-Eurasie couverte par le MdE Rapaces (Anderson 2007 ; Brown 1991 ; Donazar et al.

⁹ http://www.cms.int/raptors/sites/default/files/basic_page_documents/MoU_Birds_of_Prey_with_annexes_1to3_Fr.pdf

2009 ; Thiollay 2007 ; Mondajem et al. 2012 ; Becker et al. 2009 ; Green et al. 2004 ; Gilbert et al. 2006 ; Pain et al. 2008 ; Thiollay 2006 ; Virani et al. 2011). Botha et al. (2012) ont souligné le fait que les populations de plusieurs espèces ont subi un déclin spectaculaire en Afrique au cours des 30 dernières années. Dans l'ouest de l'Afrique, le déclin moyen signalé est de 42 % pour les populations de vautour, jusqu'à 85 % pour certaines espèces (Rondeau & Thiollay 2004). La situation est également grave dans l'est de l'Afrique, où certaines espèces sont à présent restreintes aux grandes zones protégées et où d'autres affichent d'importants déclin de leurs populations.

Les causes de ces déclin de population en Afrique ne sont pas entièrement comprises, bien que le manque de nourriture, l'empoisonnement, le changement d'affectation des terres et l'abattage en vue d'utiliser les parties du corps sont cités comme étant d'importants facteurs (Thiollay 2006 ; Thiollay 2007 ; Virani et al. 2011 ; Allan 1989 ; Mondajem et al. 2012 ; Phipps et al. 2013a). Les déclin de population des vautours de type *Gyps* ont été d'abord observés en Asie du début au milieu des années 1990 et le médicament vétérinaire Diclofenac avait été identifié comme une des causes principales de plusieurs de ces déclin (Oaks et al. 2004 ; Green et al. 2004 ; Green et al. 2006 ; Schultz et al. 2004). Le taux des déclin de population observés en Asie sont parmi les plus élevés jamais enregistrés toutes espèces d'oiseau confondues, avec un déclin total dépassant les 99.9 % pour le vautour chaugoun (*Gyps bengalensis*) en Inde entre 1992 et 2007. Les vautours indiens (*Gyps indicus*) et les vautours à long bec (*Gyps tenuirostris*) ont décliné de 96.8 % au cours de la même période (Prakash, et al. 2007).

La plupart des principales menaces dont on pense être à l'origine du déclin des populations de vautour sont communes à de nombreux pays de la région d'Afrique-Eurasie et des mesures de conservation internationales seront nécessaires afin de traiter efficacement ces problèmes (Phipps et al. 2013a ; Casey, 2007). Le MdE Rapaces, en tant que principal mécanisme de conservation intergouvernemental auquel les vautours appartiennent au niveau taxonomique, peut fournir un cadre permettant de mettre en place une coopération internationale afin de traiter les menaces que doivent affronter les vautours.

Présentation des connaissances actuelles des déplacements des vautours

Les schémas de déplacement des vautours ne sont pas bien compris (Mondajem et al. 2012). Toutefois, nos connaissances progressent rapidement grâce à l'utilisation grandissante de la technologie de localisation par satellite, ce qui a pour conséquence la remise en cause de nombreuses idées reçues sur l'étendue des déplacements des vautours grâce aux preuves récentes collectées par la télémétrie par satellite. Bien que cette technologie en soit encore à ses balbutiements, les recherches utilisant la localisation par satellite ont augmenté de manière significative ces dernières années, particulièrement pour les vautours d'Afrique. En Asie, les recherches ont tendance à se concentrer sur la compréhension des causes des déclin massifs de population observés. Ainsi, nos connaissances des déplacements des espèces de vautour d'Asie sont, peut-être, encore plus incomplètes. Les déplacements de ces dernières ne sont pas bien compris et l'aire des déplacements effectués par de nombreuses espèces peut en effet avoir diminué en parallèle de leur disparition (Naoroji 2006) d'une grande partie de leur ancienne aire de répartition.

Les vautours mangent des charognes et certains animaux peuvent parcourir de longues distances en peu de temps du fait de la forte variation spatiale et temporelle de leurs ressources en nourriture (Murn et al. 2013 ; Urios et al. 2010). L'utilisation du mode « planeur » permet aux vautours de maintenir des aires de recherche de nourriture immenses et il existe de plus en plus de preuves indiquant que les vautours peuvent entreprendre des déplacements prévisibles, cycliques et saisonniers, comme par exemple se rassembler autour de troupeaux migrants d'ongulés pendant la saison sèche lorsque les troupeaux ont leur taux de mortalité le plus élevé (Kendall et al. 2013) ou effectuer des changements saisonniers prévisibles de leurs aires de recherche de nourriture en fonction de la disponibilité et de la détectabilité de la nourriture (Phipps et al. 2013a ; Cronje 2002 ; Schultz 2007).

Au sein de nombreuses espèces de vautour, des schémas de déplacement différents peuvent être observés chez les adultes au cours de la saison de reproduction ou dehors de cette saison. Les vautours ne se reproduisent généralement pas au cours des trois premières années de leur vie et, en partie du fait que leur aire de recherche de nourriture ne soit pas restreinte par une attache à un lieu de nidification (Houston 1976 ; Mundy et al. 1992), les jeunes oiseaux ont tendance à parcourir de plus grandes distances que les adultes (Duriez et al. 2011 ; Meyburg et al. 2004 ; Mundy et al. 1992 ; Margalida et al. 2013), ce qui pourrait également affecter leur risque d'exposition à diverses menaces et ainsi leurs chances de survie (Grande et al. 2009 ; Ortega et al. 2009).

2.4.2 Résumé des preuves du comportement migratoire des espèces candidates à l'Annexe 1

Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*):

Bildstein (2006) répertorie l'espèce comme étant un migrateur partiel et altitudinal. Dans les Pyrénées, les oiseaux non reproducteurs munis d'un marqueur de repérage par satellite avaient une zone d'habitat moyenne de 12.057 km², pour la plupart des animaux chevauchant l'Espagne et la France (Gil et al. 2014). Les jeunes oiseaux des Alpes sont parfois repérés aux Pays-Bas et au Danemark (Génsbøl 2008). Urios et al. (2010) ont observé un Gypaète barbu de deux ans muni d'un marqueur de repérage par satellite se déplaçant sur une zone de 38.500 km² à travers les régions montagneuses du Lesotho et la province du Cap au nord-est de l'Afrique du Sud. Les zones d'habitat des individus marqués parmi la population d'Afrique du Sud mesuraient entre 75 et 80 km de diamètre (Brown 1997), mais des déplacements quotidiens de plus de 80 km ont été signalés, en particulier chez les jeunes (Mundy et al. 1992). Kruger et al. (2014) ont découvert que la zone d'habitat moyenne d'un adulte chez les oiseaux munis d'un marqueur de repérage par satellite (286 km²) ne représentait qu'1 % de la taille de la zone de recherche de nourriture moyenne des jeunes (10.540 –25.985 km²), celles des adultes reproducteurs étant plus petite (95 km²). La plupart de ces oiseaux marqués se déplaçaient entre l'Afrique du Sud et le Lesotho.

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

Percnoptère brun, Vautour charognard (*Necrosyrtes monachus*):

Généralement considéré comme sédentaire, mais les jeunes oiseaux et les oiseaux non reproducteurs s'éparpillent un peu (BirdLife International 2015a ; Ferguson-Lees and Christie 2001). Bildstein (2006) répertorie cette espèce comme étant un migrateur invasif et local. Des déplacements régionaux ont été observés à l'ouest de l'Afrique suite aux pluies saisonnières (Ferguson-Lees et Christie 2001). C'est un migrateur à Djibouti et au Swaziland et un vagabond au Maroc (Ferguson-Lees et Christie 2001, Ogada et Buij 2011). Le suivi par satellite en cours en 2014 en Afrique du Sud (K. Bildstein pers. comm.) a montré que certains animaux seuls parcouraient plusieurs centaines de kilomètres depuis le site de capture et se déplaçaient entre l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Zimbabwe. Bildstein (pers. comm.) possède également des preuves de suivi par satellite montrant des oiseaux se déplaçant entre la Gambie et le Sénégal et l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, tandis que les oiseaux éthiopiens marqués restent pour le moment en Éthiopie.

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

Gyps africain, Vautour africain (*Gyps africanus*):

Bildstein (2006) répertorie l'espèce comme étant un migrateur partiel et s'adaptant aux pluies. Elle est généralement considérée comme sédentaire, mais certains animaux se déplaceront sur de vastes zones à la recherche de nourriture (BirdLife International 2015b, Ferguson-Lees et Christie 2001). Les jeunes oiseaux surtout s'éparpillent sur de grandes zones. Six jeunes oiseaux suivis depuis l'Afrique du Sud ont été repérés survolant 6 pays (Afrique du Sud, Namibie, Angola, Zambie, Botswana et Zimbabwe) et trois ont parcouru plus de 900 km depuis leur site de capture (Oschadleus 2002, Phipps et al. 2013a), avec une zone de recherche de nourriture moyenne de 269.103 km². On pense que certaines populations changent d'aire de répartition selon la disponibilité des proies et les pluies saisonnières (Ferguson-Lees et Christie 2001). Monadjem (2012) a découvert que des vautours

africains munis de marqueurs patagiaux en Afrique du Sud sont allés au Zimbabwe et certains ont été réaperçus à plus de 400 km du site de capture. Murn & Botha ont rapporté (pers. comm.) qu'un oiseau muni d'un marqueur de repérage par satellite a été repéré se déplaçant sur plus de 1.000 km entre l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Angola, la Namibie, le Zimbabwe et le Mozambique, alors qu'un autre oiseau a voyagé entre l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, la Zambie et le Botswana et un troisième entre l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, le Mozambique et le Swaziland. Kendall (pers. comm.) a muni cette espèce de marqueurs de repérage par satellite au Kenya et a découvert une zone d'habitation moyenne de 50.000 km² et des déplacements individuels entre le Kenya et la Tanzanie et entre l'Ouganda et la République Démocratique du Congo.

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

Vautour chaugoun (*Gyps bengalensis*):

Bildstein (2006) répertorie cette espèce comme étant un migrateur partiel, tandis que Ferguson-Lees et Christie (2001) considèrent qu'elle est 'généralement sédentaire, mais recherche de la nourriture sur de grandes zones, les jeunes oiseaux étant plus nomades'. Del Hoyo *et al.* (1994) mentionnent quelques déplacements saisonniers altitudinaux au Népal, certains vagabonds ayant atteint Bornéo. Naoraji (2006) indique que l'Afghanistan attire une population migratrice pendant l'été, probablement en provenance du Pakistan. Quelques indications de l'étendue probable des déplacements de cette espèce au Pakistan sont fournies dans une étude expérimentale impliquant la mise en place d'un restaurant pour les vautours (réduisant ainsi l'étendue des déplacements des oiseaux) là où des zones d'habitat de trois mois variaient de 1.824 km² à 68.930 km² (Gilbert *et al.* 2007). Les premières cartes issues des données collectées à partir des oiseaux munis de marqueurs de repérage par satellite (C. Bowden pers. comm.) indiquent qu'ils se déplacent sur plus de 1.000 km et traversent la frontière entre le Népal et l'Inde (BCN¹⁰, BNHS¹¹, RSPB¹²) et entre le Laos, le Cambodge et le Vietnam (WCS¹³).

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

Vautour indien (*Gyps indicus*):

Généralement sédentaire, mais certains oiseaux recherchent de la nourriture sur des zones considérables et les jeunes oiseaux sont peut-être plus nomades (Ferguson-Lees et Christie 2001). Classée par Bildstein (2006) comme étant un migrateur invasif et local, Naoraji (2006) présente une carte de la répartition de l'espèce là où elle est présente dans une grande partie de l'Inde. Elle est décrite comme étant un résident inhabituel et rare (avec des migrations locales).

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

Vautour à long bec, Vautour à bec élané (*Gyps tenuirostris*):

Généralement sédentaire, mais certains oiseaux recherchent de la nourriture sur des zones considérables et effectuent parfois des déplacements saisonniers altitudinaux (Ferguson-Lees et Christie 2001). Les jeunes oiseaux sont peut-être plus nomades (Ferguson-Lees et Christie 2001). Classé par Bildstein (2006) comme étant un migrateur invasif et local. Il existe des preuves de suivi par satellite (WCS¹⁴) d'animaux traversant la frontière entre le Laos, le Cambodge et le Vietnam (C. Bowden pers. comm.). Naoraji (2006) indique qu'il y a des déplacements hivernaux vers le sud et qu'en hiver, l'espèce a été repérée en Inde bien au sud de l'étroite aire de répartition au nord où elle est normalement considérée comme étant résidente.

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

¹⁰ Bird Conservation Nepal

¹¹ Bombay Natural History Society

¹² Royal Society for the Protection of Birds = Société royale pour la protection des oiseaux, Royaume-Uni

¹³ Wildlife Conservation Society = Société pour la conservation de la vie sauvage

¹⁴ Wildlife Conservation Society = Société pour la conservation de la vie sauvage

Vautour de Rüppell (*Gyps rueppelli*):

Des déplacements quotidiens visant à rechercher de la nourriture allant jusqu'à 150–200 km ont été enregistrés (voir Ferguson-Lees et Christie 2001) et, à l'ouest de l'Afrique, les oiseaux se dispersent régulièrement sur plusieurs centaines de kilomètres au nord et au sud suite aux pluies saisonnières (del Hoyo *et al.* 1994). Bildstein (2006) classe l'espèce comme étant un migrateur invasif et local. Toutefois, au cours des 15 dernières années, l'espèce a été repérée loin de ses colonies reproductrices jusqu'à la Péninsule Ibérique et au nord-est de l'Afrique du Sud (Ferguson-Lees et Christie 2001, De Juana 2006). En effet, il a été suggéré que les déplacements du vautour de Rüppell, associés à ceux du vautour fauve (*Gyps fulvus*), à travers le détroit de Gibraltar et jusqu'en Europe constituaient peut-être un phénomène régulier, annuel et largement méconnu (De Juana 2006, Ramírez *et al.* 2011, Gutiérrez 2003). Ogada (2014) a découvert que la zone d'habitation d'un adulte muni d'un capteur de repérage par satellite était de 55.144 km², alors que celle d'un jeune oiseau était de 174.680 km². Kendall (pers. comm.) a établi que la zone d'habitation moyenne de cette espèce était de 100.000 km², certains oiseaux se déplaçant entre le Kenya et la Tanzanie.

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

Vautour de l'Himalaya (*Gyps himalayensis*):

Bildstein (2006) répertorie cette espèce comme étant un migrateur partiel et s'adaptant aux pluies. Généralement considérée comme étant non migratrice (BirdLife International 2015c) avec quelques déplacements saisonniers altitudinaux (Ferguson-Lees and Christie 2001). Néanmoins, les informations selon lesquelles les jeunes oiseaux parcourent de longues distances au-delà des frontières sino-himalayennes et de l'Asie centrale en hiver, ainsi que dans les plaines d'Asie du sud et du sud-est, se confirment au fil du temps (Ding & Kasorndorkbua 2008) ; entre 1979 et 2008, on compte plus de 30 signalements, concernant toujours davantage de vautours différents, en provenance de tous les pays d'Asie du sud-est, à l'exception du Laos et du Vietnam, et l'on pense que le manque de nourriture pendant l'hiver boréal pourrait causer des dispersions hivernales de longue distance au-delà de la migration altitudinale (Ding & Kasorndorkbua 2008). Par ailleurs, l'espèce a récemment été repérée dans plusieurs lieux du sud de l'Inde (Praveen *et al.* 2014). Naoroji (2006) la décrit comme un résident commun dans tout l'Himalaya, 'enclin à quelques migrations hivernales altitudinales' lorsqu'il descend sur le bas des contreforts des montagnes. Ses déplacements hivernaux et l'étendue de ces déplacements dans les plaines ne sont pas encore entièrement connus. En outre, Naoroji (2006) indique qu'un oiseau en provenance d'Inde muni d'un capteur de repérage par satellite a été repéré au Kazakhstan (Vibhu Prakash et Debbie Pain, pers. comm.), suggérant que la population résidente est complétée par des migrants « hors zone ».

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

Vautour chasseur (*Gyps coprotheres*):

Bildstein (2006) classe l'espèce comme étant un migrateur invasif et local. Phipps *et al.* (2013b) ont signalé des zones d'habitat de 121.655 km² pour cinq oiseaux adultes munis d'un capteur de repérage par satellite en provenance d'Afrique du Sud et de 492.300 km² pour quatre jeunes oiseaux également repérés par satellite. Les vautours ont parcouru plus de 1.000 km depuis le site de capture et les déplacements transfrontières sur de longues distances n'étaient pas inhabituels, avec un total de cinq pays (Namibie, Botswana, Zimbabwe, Lesotho et Afrique du Sud) visités par différents vautours. En 2014, un vautour chasseur muni d'un capteur de repérage par satellite a été suivi sur plus de 1.000 km entre l'Afrique du Sud, le Botswana, le Zimbabwe et le Mozambique (Hoogstad pers. comm.). Bamford *et al.* (2007) ont enregistré pour les jeunes oiseaux une zone d'habitat moyenne de 482.276 km², un ordre de magnitude plus important que la zone d'habitat moyenne des adultes, qui était de 21.320 km². Un jeune vautour a été repéré se déplaçant entre la Namibie, le Botswana, la Zambie et l'Angola sur une période de 6 mois.

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

Vautour royal (*Sarcogyps calvus*):

Bildstein (2006) classe le vautour royal comme étant un migrateur invasif et local. Ferguson-Lees et Christie (2001) le considère comme généralement sédentaire. Toutefois, certains oiseaux recherchent de la nourriture sur des zones considérables et effectuent quelques déplacements saisonniers altitudinaux. Les jeunes oiseaux sont peut-être plus nomades (Ferguson-Lees et Christie 2001). On connaît peu de choses actuellement sur les déplacements de cette espèce, mais de nouvelles données issues des repérages par satellite (BCN¹⁵, BNHS¹⁶, RSPB¹⁷) indiquent qu'au moins quelques oiseaux se déplacent entre l'Inde et le Népal (C. Bowden pers. comm.)

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

Vautour à tête blanche (*Trigonoceps occipitalis*):

Les adultes sont généralement sédentaires, peut-être davantage que n'importe quel autre vautour d'Afrique. Toutefois, il existe des preuves de déplacements saisonniers dans l'ouest de l'Afrique et les jeunes oiseaux sont plus nomades (del Hoyo *et al.* 1994, Ferguson-Lees et Christie 2001). Migre peut-être vers le sud dans la Vallée du Rift en Ouganda en juillet (del Hoyo *et al.* 1994). Les connaissances écologiques sur le vautour à tête blanche sont faibles (Virani and Watson 1998 ; Monadjem 2004) et Murn et Holloway (2014) ont remarqué qu'il n'existait aucune publication de données sur les déplacements détaillés des vautours à tête blanche adultes. Néanmoins, les résultats récents collectés à partir des oiseaux munis de capteurs de repérage par satellite en Afrique du Sud (Murn & Botha pers. comm. 2015) montrent que des oiseaux se déplacent entre l'Afrique du Sud et le Mozambique, avec toutefois des zones d'habitat apparemment plus restreintes que certaines autres espèces de vautour d'Afrique.

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

Vautour oricou (*Torgos tracheliotos*):

Bildstein (2006) répertorie cette espèce comme étant un migrateur partiel et s'adaptant aux pluies. Ferguson-Lees et Christie (2001) décrit l'espèce comme étant 'souvent sédentaire, mais même les adultes sont de grands nomades selon les périodes'. Dans l'ouest de l'Afrique, ces oiseaux se dispersent quelque peu suite aux pluies saisonnières. Des vagabonds ont été repérés au Maroc, au sud de la Libye, en Jordanie (où ils se sont peut-être reproduits) et en Espagne (Ferguson-Lees et Christie 2001). Murn & Botha (pers. comm. 2015) ont muni d'un capteur de repérage par satellite un oiseau qui s'est ensuite déplacé sur plus de 200 km à partir du site de capture en Afrique du Sud et est allé au Mozambique. Les jeunes oiseaux en particulier ont une grande aire de répartition, un oiseau ayant traversé plus de 800 km depuis le nord-est de l'Afrique du Sud jusqu'à la Zambie (Ferguson-Lees et Christie 2001). Kendall (pers. comm.) a découvert une zone d'habitat moyenne de 22.000 km² et a constaté que certains oiseaux se déplaçaient entre le Kenya et la Tanzanie. Deux jeunes oiseaux munis d'un capteur de repérage par satellite depuis l'Arabie Saoudite (Shobrak 2014) avaient une zone d'habitat moyenne de 283.380 km² et se sont éloignés du site de capture en hiver pour aller vers des zones à environ 400 km de distance avant de revenir à l'automne. Shobrak a suggéré que, si d'autres populations présentaient des déplacements similaires, l'inscription de l'espèce au MdE Rapaces de la CMS devait être envisagée.

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

Circaète à poitrine noire (*Circaetus pectoralis*):

Brown *et al.* (1982) considèrent cette espèce comme étant un migrateur partiel et/ou nomade et suggèrent que 'les populations du sud...se déplacent probablement vers le nord en Zimbabwe au cours de l'hiver austral (avril-sept) lorsque les résidents locaux sont en période de reproduction, mais les déplacements ne sont pas bien connus ; sédentaires près de l'équateur'. Del Hoyo *et al.* (1994) la

¹⁵ Bird Conservation Nepal

¹⁶ Bombay Natural History Society

¹⁷ Royal Society for the Protection of Birds = Société royale pour la protection des oiseaux, Royaume-Uni

décrivent comme étant 'connue pour être très nomade, voire pour effectuer des migrations régulières intra-Afrique : un visiteur non reproducteur, se déplaçant régulièrement dans différentes zones, ou dont le nombre d'animaux varie considérablement dans d'autres zones, mais les détails restent flous'. Bildstein (2006) répertorie cette espèce comme étant un migrateur partiel. Harrison *et al.* (1997) suggèrent que 'deux populations peuvent exister dans le sud de l'Afrique : une population nomade reproductrice et des visiteurs non reproducteurs venant d'au-delà de la région'. En Zambie, cette espèce est décrite comme étant 'présente toute l'année'... 'c'est au cours de la saison sèche que l'on enregistre le plus grand nombre d'oiseaux' (Dowsett-Lemaire & Dowsett 2014). Dowsett *et al.* (2008) affirment qu'en Zambie, 'Le nombre d'oiseaux est le plus élevé pendant la saison sèche (mars-octobre), sous-entendant que des déplacements saisonniers sont effectués'. Herholdt & Anderson (2006) ont enregistré dans un parc à la frontière entre le Botswana et l'Afrique du Sud des variations de population conformes aux observations dans d'autres zones en Afrique, et qui n'étaient selon eux pas dues aux variations locales de la pluie, mais pourraient être provoquées par des conditions ailleurs en Afrique. Un déclin marqué du nombre d'oiseaux a été constaté au cours des mois d'hiver. En 1988, ils avaient observé un grand nombre d'oiseaux (en particulier des jeunes) qui pouvaient peut-être venir d'ailleurs au Botswana ou en Afrique. Les auteurs soulignent que 'les déplacements de cette espèce ne sont toutefois pas très connus et nécessitent des recherches supplémentaires'.

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

Circaète de Beaudouin (*Circaetus beaudouini*):

Dowsett *et al.* (2008) considèrent cette espèce comme étant 'un résident probable et un migrateur partiel' au Ghana. 'Repérée à toutes les saisons, mais trop peu de signalements pour être certain des déplacements potentiels'. Pour l'ouest de l'Afrique en général, 'quelques déplacements dans le nord du Sahel observés pendant les pluies, de même au nord du Cameroun'. Del Hoyo *et al.* (1994) la considèrent comme étant 'un migrateur saisonnier régulier entre les savanes boisées et humides et le Sahel : la plupart des oiseaux vont vers le nord pendant les pluies et vers le sud pendant la saison sèche, qui correspond aux feux de forêt et à une réduction de la couverture végétale. Dans certaines zones, les schémas de ces déplacements se confondent avec ceux du *C. gallicus*'. Bildstein (2006) répertorie l'espèce comme étant un migrateur partiel. Brown *et al.* (1982) suggèrent que l'espèce est un migrateur partiel et/ou nomade et rapportent que 'dans l'ouest de l'Afrique... elle effectue des déplacements mal définis nord-sud, allant vers le sud pendant la saison sèche et vers le nord pendant les pluies ; associés aux feux de forêt et à la réduction de la couverture végétale'.

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

Circaète brun (*Circaetus cinereus*):

Harrison *et al.* (1997) décrivent l'espèce comme étant 'un vagabond de l'est de la Province du Cap' et 'un visiteur estival du sud-ouest de la Province du Cap' et cite Tarboton & Allan (1984), qui 'la classaient comme un nomade reproducteur commun du Transvaal, dont le nombre d'oiseaux varie d'année en année ; un oiseau bagué dans le Transvaal a été récupéré 2.000 km plus loin au Zaïre. Il existe donc des preuves de nomadisme et de déplacements saisonniers. Les modèles montrent un schéma d'augmentation des taux de signalement dans les zones de l'ouest pendant l'été, avec le schéma opposé au nord-est... suggérant la possibilité d'un schéma de déplacements est-ouest... aucune saisonnalité apparente au Swaziland'. Toutefois, Harrison *et al.* (1997) n'ont découvert aucune preuve de saisonnalité à mi-chemin vers le sud, dans les zones à l'est du sud de l'Afrique. Le circaète brun est considéré comme étant résident au Ghana et en Zambie (Dowsett *et al.* 2008 ; Dowsett-Lemaire & Dowsett 2014). Bildstein (2006) le répertorie comme étant un migrateur invasif, local et s'adaptant aux pluies. Au Kenya, Lewis & Pomeroy (1989) le décrivent comme 'a priori résident'... avec la 'possibilité de déplacements locaux irréguliers... signalements (de)... variations irrégulières dans la région semi-aride de Baringo. Les couples nécessitent jusqu'à 200 km² d'habitat convenable dans la région aride de Tsavo et dans celle semi-aride d'Embu'. Zimmerman *et al.* (1996) le décrivent au Kenya et dans le nord de la Tanzanie comme étant 'un résident plutôt commun et répandu... Peu de signalements de reproduction'. Del Hoyo *et al.* (1994) le décrivent comme étant

‘résident et sédentaire dans de nombreuses zones, mais les récupérations d’oiseaux bagués sur de longues distances (jusqu’à 2.100 km) et les variations du nombre d’oiseaux dans le sud et l’est de l’Afrique suggèrent quelques déplacements intra-Afrique. Dans l’ouest de l’Afrique, peut aller vers le sud pendant la saison sèche et vers le nord lorsque les pluies augmentent la couverture végétale’. Ferguson-Lees & Christie (2001) affirment que l’espèce ‘est généralement sédentaire, mais nomade dans certaines régions, ne se reproduit apparemment pas dans les mêmes zones d’année en année, bien que chaque couple ait une vaste zone d’habitat pouvant aller jusqu’à 200 km² ; apparemment principalement un visiteur pendant la saison sèche dans le sud de la Sénégalie, se déplaçant vers le nord pendant les pluies. Un oiseau bagué dans le nord-est de l’Afrique du Sud a été retrouvé sept ans plus tard 2.100 km plus loin en RD Congo’.

- **Recommandation du GCT : ajouter l’espèce à l’Annexe 1**

Gymnogène d’Afrique (*Polyboroides typus*):

Brown *et al.* (1982) décrivent le gymnogène d’Afrique comme étant ‘apparemment complètement sédentaire dans toute son aire de répartition, présence de couples toute l’année en Côte d’Ivoire..., en Guinée, au Libéria, au Zaïre, au Rwanda et au Burundi... Peut-être plus nomade dans l’est et le sud de l’Afrique, mais n’est pas connu pour effectuer de migrations régulières’. Bildstein (2006) classe l’espèce comme étant un migrateur partiel et s’adaptant aux pluies. Del Hoyo *et al.* (1994) la décrit comme étant ‘résidente et sédentaire dans la plupart des zones, mais étant un migrateur régulier pendant la saison des pluies dans la zone du Sahel à l’ouest de l’Afrique : quelques vagabonds dans des habitats marginaux, particulièrement en Afrique du Sud. Ferguson-Lees (2001) dit d’elle qu’elle est ‘généralement considérée comme sédentaire, sauf dans le sud de l’Afrique ; à l’ouest de l’Afrique, potentiels déplacements vers le nord en direction des bordures du désert pendant les pluies’. Dans son ouvrage ‘The atlas of southern African birds’, Harrison *et al.* (1997) suggèrent que le schéma de taux de signalement dans diverses zones, combiné à l’absence de signalements de reproduction dans la partie nord-ouest du sud de l’Afrique, rendent possible une migration est-ouest dans le nord, ce qui nécessite une recherche plus approfondie. Lewis & Pomeroy (1989) déclarent dans ‘A bird atlas of Kenya’ que ‘l’espèce est généralement... considérée comme résidente... elle est résidente dans les (zones) semi-arides, mais visiteur sporadique non-saisonnier dans la zone aride de Tsavo’. Dowsett *et al.* (2008) affirment qu’en Zambie, l’espèce est ‘résidente, avec quelques excursions locales ; est probablement présente dans tout le pays’.

- **Recommandation du GCT: ajout de l’espèce à l’Annexe 1 non proposé sur la base des preuves actuelles**

Aigle d’Ayres (*Hieraetus ayresii*):

Bildstein (2006) classe l’espèce comme étant ‘un migrateur invasif et local’ et indique que c’est également un migrateur s’adaptant aux pluies. Ferguson-Lees et Christie (2001) la considèrent comme étant généralement sédentaire dans la plupart de son aire de répartition. Toutefois, des déplacements réguliers sont effectués dans différentes régions. C’est un migrateur partiel en Zambie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud. Ailleurs, des déplacements saisonniers dus aux pluies sont probablement courants (Ferguson-Lees et Christie 2001). Harrison *et al.* (1997) déclarent qu’au sud de l’Afrique, il y a eu des signalements de reproduction au Zimbabwe et de possible reproduction dans le nord du Botswana également. Ailleurs, l’espèce est présente en tant que visiteur estival intra-Afrique non reproducteur. Les modèles montrent qu’en hiver, elle est absente de la partie la plus au sud de son aire de répartition. Dowsett-Lemaire & Dowsett (2014) considèrent l’espèce comme étant résidente au Ghana, alors qu’en Zambie, Dowsett *et al.* (2008) considèrent qu’elle est résidente dans la Copperbelt. Ils signalent que, dans certaines parties du sud de la Zambie, elle a été signalée absente pendant les mois d’hiver (par ex. mai – sept), mais que ‘cela pourrait tout simplement être dû au fait que cet aigle discret est alors en période de reproduction’. Zimmerman *et al.* (1996) décrivent l’espèce comme un résident rare et local au Kenya.

- **Recommandation du GCT : ajouter l’espèce à l’Annexe 1**

Hobereau africain, Faucon de Cuvier (*Falco cuvierii*):

Del Hoyo *et al.* (1994), dans leur ouvrage 'Handbook of the Birds of the World', décrivent l'espèce comme étant 'résidente en couple dans de nombreuses zones, mais peut-être migratrice localement dans certaines parties de l'ouest de l'Afrique. Un vagabond pendant la saison des pluies, qui se reproduit parfois à la périphérie de son aire de répartition au nord-est du Kenya et en Afrique du Sud. Aucun détail sur ses déplacements'. Ferguson-Lees & Christie (2001), dans leur ouvrage 'Raptors of the World', décrivent l'espèce comme 'alternant le nomadisme et la sédentarité, peut-être selon les réserves de nourriture'. Bildstein (2006) classe l'espèce comme étant un 'migrateur invasif et local'. Une ébauche de carte d'atlas (Baker & Baker en prép.) relative à cette espèce en Tanzanie montre une réduction notable des signalements dans le pays entre avril et juillet et les auteurs pensent que l'espèce pourrait être un migrateur partiel. D'autres preuves viennent soutenir cette théorie dans l'ouvrage d'Harrison *et al.* (1997), qui citent Irwin (1981), qui lui-même suggérait que cette espèce pourrait être un migrateur estival dans le sud de l'Afrique et affirmait que les données des atlas confirmaient cette information avec la grande majorité des signalements enregistrés entre septembre et avril et très peu de signalements de reproduction dans le sud de l'Afrique. Dowsett *et al.* (2008) apportent des preuves confirmant que le faucon de Cuvier devrait être considéré comme un migrateur partiel en Zambie. Dowsett-Lemaire & Dowsett (2014) considèrent l'espèce comme étant résidente au Ghana, bien qu'ils n'excluent pas la possibilité de déplacements locaux.

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

Faucon laggar (*Falco jugger*):

Del Hoyo *et al.* (1994), dans leur ouvrage 'Handbook of the Birds of the World', considèrent le faucon laggar comme étant 'sédentaire'. Naoroji (2006), dans son ouvrage 'Birds of Prey of the Indian Subcontinent', le décrit comme 'résident, commun sur le sous-continent indien' et ajoute plus tard 'qu'aucun observateur ne l'a jamais signalé dans le nord de l'Assam. Son statut et sa répartition dans le nord-est nécessitent une étude approfondie, particulièrement car l'habitat humide et boisé de cette région ne convient pas à l'espèce. Dans une certaine mesure, un migrateur partiel et local dans certaines zones'... 'Aujourd'hui résident inhabituel et migrateur local dans l'ouest du Maharashtra, où il était auparavant très commun. En Afghanistan, principalement vagabond et rare migrateur de passage, avec des signalements de reproduction au Nuristan'. Naoroji (2006) présente une carte de l'aire de répartition de l'espèce en tant que résident ou rare résident dans la grande majorité de son aire de répartition et deux petites zones où elle est indiquée comme vagabond. Dans Paludan (1959), le laggar est classé comme 'se reproduisant dans le sud-est ? de l'Afghanistan'. Roberts (1991) la décrivait comme étant 'résident' et, dans l'ouvrage de Grimmett, Roberts & Inskipp (2008), comme 'rare résident'. Bildstein (2006) classe le faucon laggar comme étant un migrateur invasif et local. Ferguson-Lees (2001) décrit l'espèce comme étant 'généralement sédentaire, mais avec des migrations partielles locales en Inde. D'anciens spécimens du sud du Turkménistan et du nord-est de l'Ouzbékistan indiquent de plus grands déplacements et des reproductions plus au nord'.

- **Recommandation du GCT : ajout de l'espèce à l'Annexe 1 non proposé sur la base des preuves actuelles**

Hibou des marais africain, Hibou du Cap (*Asio capensis*):

Del Hoyo *et al.* (1994) décrivent le hibou du Cap comme étant 'partiellement migrateur ; se déplace sur des distances inconnues en-dehors de la saison de reproduction. Peut quitter ses zones habituelles pendant la saison des pluies ; confirmé comme étant un visiteur non reproducteur sur la côte de la Gambie. Également nomade lorsque son habitat est détruit par les feux de forêt ou la sécheresse ; invasions locales et fréquentes de grands groupes d'oiseaux...' König & Weick (2008), dans leur ouvrage 'Owls of the World', le considèrent comme étant 'généralement résident, mais partiellement nomade en Afrique subsaharienne et un migrateur intra-Afrique'. Mikkola (2012) évoque le fait qu'il soit 'commun localement dans 20 pays au sud du Sahara, mais très peu étudié. Migrateurs et vagabonds aperçus dans six pays supplémentaires de la Mauritanie au Congo'. Harrison *et al.* (1997) affirment 'qu'ils sont généralement considérés comme nomades... étant donné que le

nombre d'oiseaux varie de façon erratique, probablement suite aux changements de disponibilité des proies et de la couverture végétale nécessaire pour le repos et la nidification ; l'étendue de ces déplacements reste inconnu. Des variations du nombre d'animaux suite aux sécheresses et aux pluies ont été observées au Zimbabwe...' Dans la même publication, ils estiment que les variations importantes des taux de signalement entre l'hiver et l'été dans les prairies de l'est de l'Afrique du Sud sont dues aux changements de l'activité crépusculaire dus aux saisons. Ils ne pensent pas que les variations contraires des taux de signalement des autres zones suffisent à suggérer une migration vers ces prairies à partir d'ailleurs, mais n'écartent pas des déplacements vers cette partie du sud de l'Afrique venant d'au-delà de la région ou du Mozambique. Brown *et al.* (1982) considèrent l'espèce comme étant 'résidente, partiellement nomade et partiellement migrateur intra-Afrique... Migre régulièrement vers la Gambie pendant la saison des pluies (juin-oct.), probablement en provenance du Mali à 1.000 km à l'est... Aucune migration régulière connue pour l'est et le sud de l'Afrique, mais nomade lorsque l'habitat est endommagé... Se déplace sur de grandes zones (y compris rarement à travers la péninsule Méditerranéenne ou Ibérique), puis vagabond vers les zones désertiques (Namibie)'. Dowsett (2008) considère l'espèce comme étant 'résidente en Zambie, avec quelques rares déplacements. Présente tout au long de l'année, le nombre d'oiseaux augmentant localement entre juin et décembre, probablement avec les volées post-reproduction'.

- **Recommandation du GCT : ajouter l'espèce à l'Annexe 1**

References

Allan, D.G. (1989) Strychnine poison and the conservation of avian scavengers in the Karoo, South Africa. *South African Journal of Wildlife Research* 19, 102–105.

Anderson, M.D. (2007). Vulture crises in South Asia and West Africa and monitoring, or the lack thereof, in Africa. *Ostrich* 78, 415–416.

Baker, N. and Baker, L. (2009)

http://tanzaniabirds.net/African_birds/Hobby_African/falco_cuvieri_TBAmap.JPG

Bamford, A.J., Diekmann, M., Monadjem, A. and Mendelsohn, J. (2007) Ranging behaviour of Cape Vultures *Gyps coprotheres* from an endangered population in Namibia. *Bird Conservation International* 17: 331-339.

Becker, N., Choresh, Y., Bahat, O. & Inbar, M. (2009) Economic analysis of feeding stations to preserve an endangered species: the case of the Griffon Vulture (*Gyps fulvus*) in Israel. *J. Nature Conserv.* 17: 199–211.

Bildstein, K.L. (2006) *Migrating raptors of the world: their ecology and conservation*. Cornell University Press, Ithaca, NY.

BirdLife International (2014a) IUCN Red List for birds. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 2/6/2015.

BirdLife International (2014b) The BirdLife checklist of the birds of the world: Version 7. Downloaded from http://www.birdlife.org/datazone/userfiles/file/Species/Taxonomy/BirdLife_Checklist_Version_70.zip

BirdLife International (2015a) Species factsheet: *Necrosyrtes monachus*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 02/06/2015.

- BirdLife International (2015b) Species factsheet: *Gyps africanus*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 02/06/2015.
- BirdLife International (2015c) Species factsheet: *Gyps himalayensis*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 02/06/2015.
- Botha, A.J., Ogada, D.L. and Virani, M.Z. (2012) *Proceedings of the Pan-African Vulture Summit 2012*.
- Brown L, Urban E.K. and Newman K. (1982) *The Birds of Africa. Volume I*. London: Academic Press.
- Brown, C.J. (1991) An Investigation into the decline of the bearded vulture *Gypaetus Barbatus* in Southern Africa. *Biological Conservation* 57, 315–337.
- Brown, C.J. (1997): Population dynamics of the Bearded Vulture *Gypaetus barbatus* in southern Africa. *African Journal of Ecology* 35: 53–63.
- Casey, M. (2007) Rare vulture shot dead in Myanmar after being freed in Thailand. *Associated Press news article 22 November 2007*.
- Cronje H.P., Reilly B.K. and Macfadyen I.D. (2002) Natural mortality among four common ungulate species on Letaba Ranch, Limpopo Province, South Africa. *Koedoe* 45: 79–86.
- De Juana E. (2006) *Aves raras de España: un catálogo de las especies de presentación ocasional*. Barcelona: Lynx Edicions.
- del Hoyo, J.; Elliott, A.; Sargatal, J., eds. (1994). *Handbook of the Birds of the World - Volume 2: New World Vultures to Guinea-fowl*. Barcelona: Lynx Edicions.
- del Hoyo, J. and Collar, N.J. (2014) *The Handbook of the Birds of the World/BirdLife International Illustrated Checklist of the Birds of the World, Volume 1: Non-passerines*. Barcelona: Lynx Edicions.
- Ding Li, Y. and Kasorndorkbua, C. (2008) The status of the Himalayan Griffon *Gyps himalayensis* in South-East Asia. *Forktail* 24: 57–62.
- Donázar, J.A., Margalida, A., Carrete, M., Sanchez-Zapata, J.A., (2009). Too sanitary for vultures. *Science* 326: 664.
- Dowsett, R. J., Aspinwall, D.R. and Dowsett-Lemaire, F. (2008) *The Birds of Zambia: An Atlas and Handbook*. Tauraco & Aves.
- Dowsett-Lemaire, F. and Dowsett, R. J. (2014) *The Birds of Ghana: An Atlas and Handbook*. Tauraco.
- Duriez, O., Eliotout, B., and Sarrazin, F. (2011) Age identification of Eurasian Griffon Vultures *Gyps fulvus* in the field. *Ringing & Migration* 26: 24–30.
- Ferguson-Lees, J. and Christie, D. A. (2001) *Raptors of the World*. Princeton: Princeton University Press.
- Génsbøl, B. (2008) *Birds of Prey*. Harper Collins Publishers Ltd., London.
- Gil, J.A. , Báguena, G., Sánchez-Castilla, E. , Antor, R.J., Alcántara, M. and López, P (2014) Home ranges and movements of non-breeding Bearded Vultures tracked by satellite telemetry in the Pyrenees. *Ardeola* 61:379-387.

- Gilbert, M., Watson, R.T., Virani, M.Z., Oaks, J.L., Ahmed, S., Chaudry, M.J.I., Arshad, M., Mahmood, S., Ali, A. and Khan, A.A. (2006) Rapid population declines and mortality clusters in three Oriental White-backed Vulture *Gyps bengalensis* colonies in Pakistan due to diclofenac poisoning. *Oryx* 40: 388–399.
- Gilbert M, Watson R.T., Ahmed S., Asim M., Johnson J.A. (2007) Vulture restaurants and their role in reducing diclofenac exposure in Asian vultures. *Bird Conservation International* 17: 63–77.
- Goriup, P. and Tucker, G. (2005) Assessment of the merits of an instrument under the Convention on Migratory Species covering migratory raptors in the African-Eurasian Region. DEFRA, UK
- Grande, J.M., Serrano, D., Tavecchia G., Carrete, M. and Ceballos, O. (2009) Survival in a long-lived territorial migrant: effects of life-history traits and ecological conditions in wintering and breeding areas. *Oikos* 118: 580–590.
- Green, R. E. (2004) Diclofenac poisoning as a cause of vulture population declines across the Indian subcontinent. *Journal of Applied Ecology* 41(5): 793-800.
- Green, R. E., Taggart, M.A., Das, D., Pain, D.J., Kumar, C.S., Cunningham, A.A., Cuthbert, R. (2006) Collapse of Asian vulture populations: risk of mortality from residues of the veterinary drug diclofenac in carcasses of treated cattle. *Journal of Applied Ecology* 43(5): 949-956.
- Grimmett, R. Roberts, T. and Inskipp, T. (2008) *The birds of Pakistan*. Christopher Helm, UK.
- Gutiérrez, R. (2003) Occurrence of Rüppell's Griffon Vulture in Europe. *Dutch Birding* 25: 289-303.
- Haring, E., Kvaløy, K., Gjershaug, J. O., Rørv, N. and Gamauf, A. (2007) Convergent evolution of the hawk-eagles of the genus *Spizaetus*: molecular phylogenetic analysis based on mitochondrial marker sequences. *Journal of Zoological Systematics and Evolutionary Research* 45: 353–365.
- Harrison, J.A., Allan, D.G., Underhill, L.G., Herremans, M., Tree, A.J., Parker, V. and Brown, C.J. (1997) *The Atlas of Southern African Birds Volume 1: Non-Passerines*. BirdLife South Africa.
- Herholdt, J.J. and Anderson, M.D. (2006) Observations on the population and breeding status of the African White-backed Vulture, the Black-chested Snake Eagle, and the Secretarybird in the Kgalagadi Transfrontier Park, *Ostrich: Journal of African Ornithology* 77:3-4, 127-135
- Houston D.C. (1976) Breeding of white-backed and Ruppell's griffon vultures, *Gyps africanus* and *Gyps rueppellii*. *Ibis* 118: 14–40.
- Irwin, M. P. S. 1981. *The birds of Zimbabwe*. Quest Publishing, Salisbury.
- Johnson, J. A., Watson, R. T. and Mindell, D. P. (2005) Prioritizing species conservation: does the Cape Verde Kite exist?. *Proc. R. Soc. Lond. Ser. B* 272: 1365–1371.
- Kendall C.J., Virani M.Z., Hopcraft J.G.C., Bildstein K.L., Rubenstein, D.I. (2013) African Vultures Don't Follow Migratory Herds: Scavenger Habitat Use Is Not Mediated by Prey Abundance. *PLoS ONE* 9(1):1-8.
- König, C. and Weick, F. (2008) *Owls of the World*. Christopher Helm Publishers Ltd.
- Krüger, S., Reid, T. and Amar, A. (2014) Differential Range Use between Age Classes of Southern African Bearded Vultures *Gypaetus barbatus*. *PLoS ONE* 9(12):1-18.

- Lewis, A. and Pomeroy, D. (1989). *A bird atlas of Kenya*. CRC Press
- Margalida A., Carrete M., Hegglin D., Serrano D., Arenas R., and Donázar, J.A. (2013) Uneven Large-Scale Movement Patterns in Wild and Reintroduced Pre-Adult Bearded Vultures: Conservation Implications. *PLoS ONE* 8(6):1-7.
- Meyburg, B., Gallardo, M., Meyburg, C. and Dimitrova, E. (2004) Migrations and sojourn in Africa of Egyptian vultures (*Neophron percnopterus*) tracked by satellite. *Journal of Ornithology* 145: 273–280.
- Mikkola, H. (2012) *Owls of the World: A Photographic Guide*. Firefly Books Ltd.
- Monadjem A. (2004) *White-headed Vulture Trigonoceps occipitalis*. In: Monadjem A, Anderson M.D., Piper S.E., Boshoff A.F. (eds), *The vultures of southern Africa – Quo vadis? Proceedings of a workshop on vulture research and conservation in southern Africa*. Johannesburg: Birds of Prey Working Group. pp 34–39.
- Monadjem, A., Botha, A. and Campbell, M. (2012) Survival of the African white-backed vulture *Gyps africanus* in north-eastern South Africa. *African Journal of Ecology*. 51: 87–93.
- Mundy P.J., Butchart D., Ledger J.A., Piper S.E. (1992) *The vultures of Africa*. London: Academic Press.
- Murn, C., Combrink, L., Scott Ronaldson, G., Thompson, C. and Botha, A. (2013) Population estimates of three vulture species in Kruger National Park, South Africa. *Ostrich* 84(1): 1–9.
- Murn, C. and Holloway, G. J. (2014) Breeding biology of the White-headed Vulture *Trigonoceps occipitalis* in Kruger National Park, South Africa. *Ostrich: Journal of African Ornithology*, 85:2, 125–130.
- Naoroji, R. (2006) *Birds of Prey of the Indian Subcontinent*. Christopher Helm
- Oaks, J.L, Gilbert, L., Virani, M.Z., Watson, R.T., Meteyer, C.U., Rideout, B.A., Shivaprasad, H.L., Ahmed, S., Chaudhry, M.J.I., Arshad, M., Mahmood-S., Ali, A. & Khan, A.A. (2004) Diclofenac residues as the cause of vulture population decline in Pakistan. *Nature* 427: 630-633.
- Ogada, D. L. (2014) *Northern Kenya Vulture Project Final Report*. The Peregrine Fund, Africa Programme.
- Ogada, D. L. and Buij, R. (2011) Large declines of the Hooded Vulture *Necrosyrtes monachus* across its African range, *Ostrich*, 82: 101–113.
- Ortega E., Mañosa, S., Margalida A., Sánchez, R., Oria J., and González, L.M. (2009) A demographic description of the recovery of the vulnerable Spanish imperial eagle *Aquila adalberti*. *Oryx* 43: 113–121.
- Oschadleus, D. (2002) Report on southern African vulture recoveries. *Vulture News* 46: 16–18.
- Pain, D. J., Bowden, C. G. R., Cunningham, A. A., Cuthbert, R. & 27 authors (2008) The race to prevent the extinction of South Asian vultures: *Bird Conservation International* 18: 30–48.
- Phipps, W. L., Willis, S. G., Wolter, K. and Naidoo, V. (2013a) Foraging Ranges of Immature African White-Backed Vultures (*Gyps africanus*) and Their Use of Protected Areas in Southern Africa. *PLoS ONE* 8(1): 1-11.

- Phipps W.L., Wolter K., Michael, M.D., MacTavish, L.M., Yarnell, R.W. (2013b) Do Power Lines and Protected Areas Present a Catch-22 Situation for Cape Vultures (*Gyps coprotheres*)? *PLoS ONE* 8(10): 1-10.
- Paludan, K. (1959) *On the birds of Afghanistan*. Reprinted from Vidensk. Medd. Dansk naturh. For. Vol.122
- Prakash, V., Green, R.E., Pain, D.J., Ranade, S.P., Saravanan, S., Prakash, N., Venkitachalam, R., Cuthbert, R., Rahmani, A.R. and Cunningham, A.A. (2007) Recent changes in populations of resident Gyps vultures in India. *J. Bombay Nat. Hist. Soc.* 104(2):127-133.
- Praveen, J., Nameer, P.O., Karuthedathu, D., Ramaiah, C., Balakrishnan, B., Rao, K. M., Shurpali, S., Puttaswamaiah, R. and Tavcar, I. (2014) On the vagrancy of the Himalayan Vulture *Gyps himalayensis* to southern India. *Indian BIRDS* 9 (1): 19–22.
- Ramírez, J., Muñoz, A. R., Onrubia, A., de la Cruz, A., Cuenca D., González, J. M. and Arroyo, G. M. (2011) Spring movements of Rüppell's Vulture *Gyps rueppellii* across the Strait of Gibraltar. *Ostrich*, 82: 71–73.
- Roberts, T.J. (1991) *The Birds of Pakistan*. Vol.1 Non-passeriformes. Oxford University Press
- Rodríguez, B., Siverio, F., Siverio, M. & Rodríguez, A. (2011) Variable plumage coloration of breeding Barbary Falcons *Falco (peregrinus) pelegrinoides* in the Canary Islands: do other Peregrine Falcon subspecies also occur in the archipelago? *Bull. Brit. Orn. Club* 131(3): 140–153.
- Rondeau, G. and Thiollay, J.M. (2004) West African vulture decline. *Vulture News* 51: 13-31.
- Schollaert, V. & Willem, G. (2000) Taxonomy of the Peregrine *Falco peregrinus*/Barbary Falcon *F. (peregrinus) pelegrinoides* complex in Morocco. *Bull. Afr. Bird Club* 7(2): 101–103.
- Schultz P (2007) *Does bush encroachment impact foraging success of the critically endangered Namibian population of the Cape Vulture Gyps coprotheres?* MSc thesis, University of Cape Town.
- Shultz, S, Baral, H.S., Charman, S., Cunningham, A.A., Das, D., Ghalsasi, G. R., Goudar, M.S., Green, R.E., Jones, A., Nighot, P., Pain, D.J. and Prakash, V. (2004) Diclofenac poisoning is widespread in declining vulture populations across the Indian subcontinent. *Proceedings of the Royal Society of London. Series B: Biological Sciences* 271(6):S458-S460.
- Shobrak, M. (2014) Satellite tracking of the Lappet-faced Vulture *Torgo stracheliotos* in Saudi Arabia. *Jordan Journal of Natural History* 1 (1): 131-141.
- Sibley, C. G. and Monroe, B. L. (1990) *Distribution and taxonomy of birds of the world*. New Haven, USA: Yale University Press.
- Sibley, C. G. and Monroe, B. L. (1993) *A supplement to 'Distribution and taxonomy of birds of the world'*. New Haven, USA: Yale University Press.
- Tarboton W.R. and Allan D. (1984) *The status and conservation of birds of prey of the Transvaal*. Tvl Mus Monographs No. 4. Pretoria South Africa.
- Thiollay, J.M. (2006) The decline of raptors in West Africa: long term assessment and the role of protected areas. *Ibis* 148: 240–254.
- Thiollay, J.M. (2007) Raptor population decline in West Africa. *Ostrich* 78: 405–413.
- Tucker, G. and Goriup, P. (2005) *Status report on Raptors in the African-Eurasian Region*. DEFRA, UK

Urios, V., López-López, P., Limiñana, R. and Godino, A. (2010) Ranging behaviour of a juvenile Bearded Vulture (*Gypaetus barbatus meridionalis*) in South Africa revealed by GPS satellite telemetry *Ornis Fennica* 87:114–118.

Virani, M.Z., Kendall, C., Njoroge, P., Thomsett, S. (2011) Major declines in the abundance of vultures and other scavenging raptors in and around the Masai Mara ecosystem, Kenya. *Biological Conservation* 144: 746–752.

Virani M.Z., Watson R.T. (1998) Raptors in the East African tropics and western Indian Ocean islands: state of ecological knowledge and conservation status. *Journal of Raptor Research* 32: 28–39.

White, C.M., Cade, T.J. & Enderson, J.H. (2013a) *Peregrine Falcons of the World*. Barcelona: Lynx Editions.

White, C. M., Sonsthagen, S. A., Sage, G. K., Anderson, C. and Talbot, S. L. (2013b) Genetic relationships among some subspecies of the Peregrine Falcon (*Falco peregrinus* L.), inferred from mitochondrial DNA control-region sequences. *Auk* 130(1): 78–87.

Wink, M. and Heidrich, P. (1999) Molecular evolution and systematics of the owls (Strigiformes). Pp. 39–57 in König, C., Weick, F. and Becking, J.-H., eds. *Owls: a guide to the owls of the world*. Robertsbridge, U.K.: Pica Press.

Zimmerman D.A., Turner D.A. & Pearson D.J. (1996). *Birds of Kenya and northern Tanzania*. Christopher Helm, London.

Annexe A

Propositions du GCT relatives à l'Annexe 1 révisée du MdE Rapaces (avec l'Annexe 1 originale inclus pouvoir comparer)

Annex 1 du MdE Rapaces				Propositions à l'Annexe 1 révisée du MdE Rapaces (juillet 2015)		
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Annotation
FALCONIFORMES	Pandionidae	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	Aucun amendement
	Accipitridae	<i>Aviceda cuculoides</i>	Baza coucou	<i>Aviceda cuculoides</i>	Faucon-coucou	Aucun amendement
		<i>Aviceda jerdoni</i>	Baza de Jerdon	<i>Aviceda jerdoni</i>	Baza de Jerdon	Aucun amendement
		<i>Aviceda leuphotes</i>	Baza noir	<i>Aviceda leuphotes</i>	Baza noir	Aucun amendement
		<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Aucun amendement
		<i>Pernis ptilorhynchus</i>	Bondrée orientale	<i>Pernis ptilorhynchus</i>	Bondrée orientale	Aucun amendement
		<i>Chelictinia riocourii</i>	Naucler d'Afrique	<i>Chelictinia riocourii</i>	Elanion naucler	Aucun amendement
		<i>Milvus lineatus</i>	Milan brun	-	-	Retrait de l'Annexe 1 (Changement de nomenclature)
		<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Aucun amendement
		<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Aucun amendement
		<i>Haliaeetus leucoryphus</i>	Pygargue de Pallas	<i>Haliaeetus leucoryphus</i>	Pygargue de Pallas	Aucun amendement
		<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	« White-tailed Sea-eagle »	Aucun amendement
		<i>Haliaeetus pelagicus</i>	Pygargue de Steller	<i>Haliaeetus pelagicus</i>	Pygargue de Steller	Aucun amendement
		-	-	<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
		<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	Aucun amendement
		-	-	<i>Necrosyrtes monachus</i>	Percnoptère brun, Vautour charognard	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
		-	-	<i>Gyps africanus</i>	Gyps africain, Vautour africain	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
		-	-	<i>Gyps bengalensis</i>	Vautour chaugoun	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
		-	-	<i>Gyps indicus</i>	Vautour indien	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
		-	-	<i>Gyps tenuirostris</i>	Vautour à long bec, Vautour à bec élané	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')

-	-	<i>Gyps rueppelli</i>	Vautour de Rüppell	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
-	-	<i>Gyps himalayensis</i>	Vautour de l'Himalaya	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	Aucun amendement
-	-	<i>Gyps coprotheres</i>	Vautour chasseur	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
-	-	<i>Sarcogyps calvus</i>	Vautour royal	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
-	-	<i>Trigonoceps occipitalis</i>	Vautour à tête blanche	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	Aucun amendement
-	-	<i>Torgos tracheliotos</i>	Vautour oricou	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Aucun amendement
-	-	<i>Circaetus pectoralis</i>	Circaète à poitrine noire	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
-	-	<i>Circaetus beaudouini</i>	Circaète de Beaudouin	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
-	-	<i>Circaetus cinereus</i>	Circaète brun	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Aucun amendement
<i>Circus spilonotus</i>	Busard d'Orient	<i>Circus spilonotus</i>	Busard d'Orient	Aucun amendement
<i>Circus maurus</i>	Busard maure	<i>Circus maurus</i>	Busard maure	Aucun amendement
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	« Hen Harrier »	Aucun amendement
<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle	Aucun amendement
<i>Circus melanoleucos</i>	Busard pie	<i>Circus melanoleucos</i>	Busard pie	Aucun amendement
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Aucun amendement
<i>Accipiter badius</i>	Épervier shikra	<i>Accipiter badius</i>	Épervier shikra	Aucun amendement
<i>Accipiter brevipes</i>	Épervier à pieds courts	<i>Accipiter brevipes</i>	Épervier à pieds courts	Aucun amendement
<i>Accipiter soloensis</i>	Épervier de Horsfield	<i>Accipiter soloensis</i>	« Chinese Sparrowhawk »	Aucun amendement
<i>Accipiter gularis</i>	Épervier du Japon	<i>Accipiter gularis</i>	Épervier du Japon	Aucun amendement
<i>Accipiter virgatus</i>	Épervier besra	<i>Accipiter virgatus</i>	Épervier besra	Aucun amendement
<i>Accipiter ovampensis</i>	Épervier de l'Ovambo	<i>Accipiter ovampensis</i>	Épervier de l'Ovambo	Aucun amendement

	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	Aucun amendement
	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Aucun amendement
	<i>Butastur rufipennis</i>	Busautour des sauterelles	<i>Butastur rufipennis</i>	Busautour des sauterelles	Aucun amendement
	<i>Butastur indicus</i>	Busautour à joues grises	<i>Butastur indicus</i>	Busautour à joues grises	Aucun amendement
	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	« Eurasian Buzzard »	Aucun amendement
	-	-	<i>Buteo japonicus</i>	« Japanese Buzzard »	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
	<i>Buteo oreophilus</i>	Buse montagnarde	-	-	Retrait de l'Annexe 1 (Changement de nomenclature)
	-	-	<i>Buteo trizonatus</i>	« Forest Buzzard »	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
	<i>Buteo rufinus</i>	Buse féroce	<i>Buteo rufinus</i>	Buse féroce	Aucun amendement
	<i>Buteo hemilasius</i>	Buse de Chine	<i>Buteo hemilasius</i>	Buse de Chine	Aucun amendement
	<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue	Aucun amendement
	<i>Buteo auguralis</i>	Buse augure	<i>Buteo auguralis</i>	Buse augure	Aucun amendement
	<i>Aquila pomarina</i>	Aigle pomarin	<i>Clanga pomarina</i>	Aigle pomarin	Aucun amendement
	<i>Aquila clanga</i>	Aigle criard	<i>Clanga clanga</i>	Aigle criard	Aucun amendement
	<i>Aquila rapax</i>	Aigle ravisseur	<i>Aquila rapax</i>	Aigle ravisseur	Aucun amendement
	<i>Aquila nipalensis</i>	Aigle des steppes	<i>Aquila nipalensis</i>	Aigle des steppes	Aucun amendement
	<i>Aquila adalberti</i>	Aigle ibérique	<i>Aquila adalberti</i>	Aigle ibérique	Aucun amendement
	<i>Aquila heliaca</i>	Aigle imperial	<i>Aquila heliaca</i>	Aigle imperial	Aucun amendement
	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Aucun amendement
	<i>Aquila wahlbergi</i>	Aigle de Wahlberg	<i>Hieraetus wahlbergi</i>	Aigle de Wahlberg	Aucun amendement
	<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté	Aucun amendement
	-	-	<i>Hieraetus ayresii</i>	Aigle d'Ayres	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
	<i>Spizaetus nipalensis</i>	Aigle montagnard	<i>Nisaetus nipalensis</i>	Aigle montagnard	Aucun amendement
Falconidae	<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	Aucun amendement
	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Aucun amendement
	<i>Falco alopex</i>	Crécerelle renard	<i>Falco alopex</i>	Crécerelle renard	Aucun amendement
	<i>Falco vespertinus</i>	Faucon Kobez	<i>Falco vespertinus</i>	Faucon Kobez	Aucun amendement
	<i>Falco amurensis</i>	Faucon de l'Amour	<i>Falco amurensis</i>	Faucon de l'Amour	Aucun amendement
	<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Eléonore	<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Eléonore	Aucun amendement

		<i>Falco concolor</i>	Faucon concolore	<i>Falco concolor</i>	Faucon concolore	Aucun amendement
		<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	Aucun amendement
		<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Aucun amendement
		-	-	<i>Falco cuvierii</i>	Hobereau africain, Faucon de Cuvier	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')
		<i>Falco severus</i>	Faucon hobereau oriental	<i>Falco severus</i>	Faucon hobereau oriental	Aucun amendement
		<i>Falco biarmicus</i>	Faucon lanier	<i>Falco biarmicus</i>	Faucon lanier	Aucun amendement
		<i>Falco cherrug</i>	Faucon sacre	<i>Falco cherrug</i>	Faucon sacre	Aucun amendement
		<i>Falco rusticolus</i>	Faucon gerfaut	<i>Falco rusticolus</i>	Faucon gerfaut	Aucun amendement
		<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Aucun amendement
		<i>Falco pelegrinoides</i>	Faucon de Barbarie	-	-	Retrait de l'Annexe 1 (Changement de nomenclature)
STRIGIFORMES	Strigidae	<i>Otus brupei</i>	Petit-duc de Bruce	<i>Otus brupei</i>	Petit-duc de Bruce	Aucun amendement
		<i>Otus scops</i>	Petit-duc d'Orient	<i>Otus scops</i>	« Eurasian Scops-owl »	Aucun amendement
		<i>Otus sunia</i>	Petit-duc d'Orient	<i>Otus sunia</i>	Petit-duc d'Orient	Aucun amendement
		<i>Nyctea scandiaca</i>	Chouette harfang	<i>Bubo scandiacus</i>	Chouette harfang	Aucun amendement
		<i>Strix uralensis</i>	Chouette de l'Oural	<i>Strix uralensis</i>	Chouette de l'Oural	Aucun amendement
		<i>Strix nebulosa</i>	Chouette lapone	<i>Strix nebulosa</i>	Chouette lapone	Aucun amendement
		<i>Surnia ulula</i>	Chouette épervière	<i>Surnia ulula</i>	Chouette épervière	Aucun amendement
		<i>Aegolius funereus</i>	Nyctale de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	Nyctale de Tengmalm	Aucun amendement
		<i>Ninox scutulata</i>	Ninobe hirsute	<i>Ninox scutulata</i>	« Brown Boobook »	Aucun amendement
		<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	« Northern Long-eared Owl »	Aucun amendement
		<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Aucun amendement
		-	-	<i>Asio capensis</i>	Hibou des marais africain, Hibou du Cap	Addition à l'Annexe 1 (espèce migratrice')

Annexe B

**Propositions du GCT pour la révision du Tableau 1 de l'Annexe 3 du MdE Rapaces :
Classement des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique-Eurasie couverts par le Plan
d'action¹⁸**

Catégorie 1

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut dans la liste rouge mondiale ¹⁹
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	NT
<i>Haliaeetus leucoryphus</i>	Pygargue de Pallas	VU
<i>Haliaeetus pelagicus</i>	Pygargue de Steller	VU
<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	NT
<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	EN
<i>Necrosyrtes monachus</i>	Percnoptère brun, Vautour charognard	CR
<i>Gyps africanus</i>	Gyps africain, Vautour africain	CR
<i>Gyps bengalensis</i>	Vautour chaugoun	CR
<i>Gyps indicus</i>	Vautour indien	CR
<i>Gyps tenuirostris</i>	Vautour à long bec, Vautour à bec élané	CR
<i>Gyps rueppelli</i>	Vautour de Rüppell	CR
<i>Gyps himalayensis</i>	Vautour de l'Himalaya	NT
<i>Gyps coprotheres</i>	Vautour chasseur	EN
<i>Sarcogyps calvus</i>	Vautour royal	CR
<i>Trigonoceps occipitalis</i>	Vautour à tête blanche	CR
<i>Aegyptius monachus</i>	Vautour moine	NT
<i>Torgos tracheliotos</i>	Vautour oricou	EN
<i>Circaetus beaudouini</i>	Circaète de Beaudouin	VU
<i>Circus maurus</i>	Busard maure	VU
<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle	NT
<i>Clanga clanga</i>	Aigle criard	VU
<i>Aquila nipalensis</i>	Aigle des steppes	EN
<i>Aquila adalberti</i>	Aigle ibérique	VU
<i>Aquila heliaca</i>	Aigle imperial	VU
<i>Falco vespertinus</i>	Faucon Kobez	NT
<i>Falco concolor</i>	Faucon concolore	NT
<i>Falco cherrug</i>	Faucon sacré	EN

Note explicative 1 : Les espèces pour lesquelles la Liste rouge mondiale 2015 a été discuté sont surlignées. Les estatus de la Liste rouge mondiale montré pour ces espèces reflète les décisions provisoires après la période de consultation; la Liste rouge mondiale 2015 finalise sera en novembre 2015.

Catégorie 2²⁰

¹⁸ Basé sur l'Annexe 1 révisée proposée aux Signataires par le Groupe consultatif technique du MdE Rapaces (GCT) avant la MoS2.

¹⁹ Espèces mondialement menacées et Quasi menacées selon la Liste rouge mondiale (2015) définie par l'UICN et figurant dans la base de données mondiale de BirdLife International sur les oiseaux et la biodiversité (CR = En danger critique d'extinction, EN = En danger, VU = Vulnérable, NT = Quasi menacée).

²⁰ Espèces considérées comme ayant un état de conservation défavorable au niveau régional dans la zone couverte par le MdE (définie à l'Annexe 2). Cela comprend en fait des espèces de l'Annexe 1 classées dans la catégorie « Préoccupation mineure » sur la liste rouge mondiale de l'UICN, mais :

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
<i>Circus cyaneus</i>	« Hen Harrier »
<i>Accipiter badius</i>	Épervier shikra
<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle
<i>Falco biarmicus</i>	Faucon lanier
<i>Otus brucei</i>	Petit-duc de Bruce
<i>Otus scops</i>	« Eurasian Scops-owl »
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais
<i>Aviceda jerdoni</i>	Baza de Jerdon
<i>Aviceda leuphotes</i>	Baza noir
<i>Pernis ptilorhynchus</i>	Bondrée apivore
<i>Chelictinia tenebris</i>	Elanion naucler
<i>Circus melanoleucos</i>	Busard pie
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré
<i>Accipiter soloensis</i>	« Chinese Sparrowhawk# »
<i>Accipiter virgatus</i>	Épervier besra
<i>Butastur rufipennis</i>	Busautour des sauterelles
<i>Butastur indicus</i>	Busautour à joues grises
<i>Aquila rapax</i>	Aigle ravisseur
<i>Nisaetus nipalensis</i>	Aigle montagnard
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau
<i>Falco cucullatus</i>	Hobereau africain, Faucon de Cuvier
<i>Falco severus</i>	Faucon hobereau oriental
<i>Bubo scandiacus</i>	Chouette harfang
<i>Ninox scutulata</i>	« Brown Boobook »
<i>Asio otus</i>	« Northern Long-eared Owl »

-
- a) Qui sont classées comme menacées ou Quasi menacées sur la Liste rouge européenne des oiseaux (2015) ; ou
- b) Qui, dans la base des données de BirdLife International 2015, répondraient aux critères d'espèces dont la conservation est préoccupante au niveau européen (Species of European Conservation Concern -SPEC1, SPEC2 ou SPEC 3) (selon BirdLife International (2004) *Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status*. Cambridge, UK: BirdLife International Conservation Series No. 12) ; ou
- c) Dont la population mondiale présente une tendance à la baisse selon la base de données 2015 de Birdlife International.
-

Catégorie 3

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur
<i>Aviceda cuculoides</i>	Faucon-coucou
<i>Pernis ptilorhynchus</i>	Bondrée orientale
<i>Haliaeetus albicilla</i>	« White-tailed Sea-eagle »
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc
<i>Circaetus pectoralis</i>	Circaète à poitrine noire
<i>Circaetus cinereus</i>	Circaète brun
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux
<i>Circus spilonotus</i>	Busard d'Orient
<i>Accipiter brevipes</i>	Épervier à pieds courts
<i>Accipiter gularis</i>	Épervier du Japon
<i>Accipiter ovampensis</i>	Épervier de l'Ovambo
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes
<i>Buteo buteo</i>	« Eurasian Buzzard »
<i>Buteo japonicus</i>	« Japanese Buzzard »
<i>Buteo trizonatus</i>	« Forest Buzzard »
<i>Buteo rufinus</i>	Buse féroce
<i>Buteo hemilasius</i>	Buse de Chine
<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue
<i>Buteo auguralis</i>	Buse augure
<i>Clanga pomarina</i>	Aigle pomarin
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal
<i>Hieraaetus wahlbergi</i>	Aigle de Wahlberg
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté
<i>Hieraaetus ayresii</i>	Aigle d'Ayres
<i>Falco alopex</i>	Crécerelle renard
<i>Falco amurensis</i>	Faucon de l'Amour
<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Eléonore
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon
<i>Falco rusticolus</i>	Faucon gerfaut
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
<i>Otus sunia</i>	Petit-duc d'Orient
<i>Strix uralensis</i>	Chouette de l'Oural
<i>Strix nebulosa</i>	Chouette lapone
<i>Surnia ulula</i>	Chouette épervière
<i>Aegolius funereus</i>	Nyctale de Tengmalm
<i>Asio capensis</i>	Hibou des marais africain, Hibou du Cap